UN CHOIX DE SOCIÉTÉ

20 ANS

DE TRI ET RECYCLAGE

ECO EMBALLAGES

Rapport annuel 2011

UN CHOIX DE SOCIÉTÉ

20 ANS

DE TRI ET RECYCLAGE

SOMMAIRE

REPÈRES

Les 20 années qui ont tout changé

6 – Hier / Aujourd'hui

18 – En moins de 20 ans, des résultats concrets

DOSSIER

Un nouveau modèle de société

20 – Un modèle fondé sur la mutualisation et la coopération

22 – 1992-2016 : l'évolution du dispositif

24 – Le dispositif de tri et recyclage

REPORTAGE

Le tri & le recyclage, c'est notre histoire

27 – Citoyens et superstars du tri

28 – Les entreprises

30 – Les collaborateurs d'Eco-Emballages

32 – Les collectivités

35 – Les industries et filières de recyclage

37 – Les associations

ACTIVITÉS

L'année 2011

40 – Le nouveau tarif Point Vert

42 – Indicateurs, bonnes pratiques et expertises

44 – Un mode d'emploi du tri directement sur l'emballage

46 – Faites le bien !

48 – 36 000 pour le tri

50 – Les « Actions Eco-Emballages »

52 – Créer une économie durable du recyclage dans les Dom-Com

54 – Pas de répit pour les emballages en plastique

56 – Chiffres clés 2011

Le Système de Management Qualité Environnement d'Eco-Emballages et Adelphe est certifié AFAQ ISO 9001 et AFAQ ISO 14001

Conception-rédaction-réalisation : W | W&CIE

Crédits photos : William Alix-Sipa Press - Steve Iuncker - PWP - Lowe Stratéus - Akoa - Sictom de la Guadeloupe - P. Desgrieux - C. Malette - Philippe Renault -Agence Idé - Getty (B. Elie /M. Leigh/Obachyan/Glow Images, Inc /José Luis Pelaez) - Getty images- Corbis - photothèque Eco-Emballages.

Droits réservés.

20 ans d'engagement, et ce n'est pas fini...

Philippe-Loïc Jacob,
Président du Conseil d'administration, Eco-Emballages S.A.

Chers actionnaires, chers contributeurs, chers acteurs du dispositif,

Cette année, nous fêtons les 20 ans d'Eco-Emballages. Cet anniversaire, c'est bien sûr celui de notre éco-organisme, de ses équipes et de ses créateurs auxquels je rends hommage. C'est aussi celui des entreprises, des élus, des pouvoirs publics, des associations, des industriels du recyclage et des Français qui, dès le départ, ont répondu présents à ce nouveau projet de gestion des « déchets d'emballages » et sans lesquels rien n'aurait été possible. Car le recyclage des emballages, c'est avant tout une aventure collective qui engage chacun en faveur d'un progrès environnemental, social et économique.

Et l'on peut dire que cette coopération s'est révélée efficace. 40 millions de tonnes d'emballages recyclés depuis 1992, un accès au tri partout sur le territoire, plus de 100 000 emplois créés et un geste de tri qui est devenu le premier geste de développement durable des Français.

Séparer ses emballages dans des bacs différents, acheter des produits intégrant de la matière recyclée, avoir entre les mains des emballages allégés, tout ceci semble aujourd'hui naturel et même banal, et pourtant cela a été le fruit d'un travail intense.

« L'idée que nos ressources naturelles sont épuisables et qu'il faut agir pour repenser le mode de gestion de nos déchets a fait son chemin... »

En cette année anniversaire, il est important de se souvenir du contexte des années 1990 pour mesurer le chemin parcouru. À cette époque-là, on ne triait que le verre, précurseur en la matière, tout le reste des déchets ménagers était incinéré ou enfoui dans des décharges à ciel ouvert, les suremballages étaient légion et la consommation semblait n'avoir pas de limite. Mais progressivement, une prise de conscience s'est opérée autour des enjeux liés à la pollution environnementale et au gaspillage.

...

...

L'idée que nos ressources naturelles sont épuisables et qu'il faut agir pour repenser le mode de gestion de nos déchets a fait son chemin chez les décideurs politiques et économiques comme dans l'opinion publique.

« Avec 67 % de taux de recyclage en 2011, et l'objectif affiché d'atteindre très vite 75 % de recyclage, ce modèle a démontré son efficacité. »

L'emballage prend alors une place particulière dans le débat. Symbole des progrès liés à la société de consommation, mais aussi de ses excès, il devient la partie visible de cette pollution, même s'il pèse pour moins de 1 % des déchets.

Du côté des industriels, une voix se lève avec Antoine Riboud qui affirme, dans un rapport qu'il remet le 27 juin 1991 à Brice Lalonde, ministre de l'Écologie, la volonté des industriels d'assumer leur responsabilité environnementale en développant le recyclage et la valorisation énergétique des emballages.

Les grands principes présidant à la création d'Eco-Emballages et d'Adelphe sont posés : les entreprises contribuent financièrement pour chaque emballage mis sur le marché à travers une société privée qu'ils créent pour les représenter collectivement, les collectivités locales mettent en place la collecte et le tri, les industriels s'engagent à recycler tous les matériaux, l'État fixe l'horizon et contrôle l'application de la réglementation.

Eco-Emballages était un pari audacieux. Alliance inédite entre les sphères publiques et privées, mutualisation des ressources des entreprises habituellement dans des schémas purement concurrentiels, investissement financier dans un dispositif dont on ignorait alors l'efficacité future, ce sont autant de défis ambitieux qui ont ancré la modernité du modèle.

Avec 67 % de taux de recyclage en 2011 – et l'objectif affiché d'atteindre très vite 75 % de recyclage – ce modèle a démontré son efficacité. Il doit continuer à le faire en sachant tirer le meilleur de chacun pour préserver toujours plus le monde que nous laissons aux générations futures.

Je souhaite à tous les acteurs du dispositif un très joyeux anniversaire pour ces 20 ans et vous donne rendez-vous en 2032 pour mesurer les progrès que nous ne manquerons pas d'accomplir tous ensemble.

Le choix d'une société où chacun peut agir

Éric Brac de La Perrière,
Directeur Général,
Eco-Emballages S.A.

L'année 2011 marque la première année du nouvel agrément d'Eco-Emballages. Cette nouvelle étape est probablement la plus complexe, mais aussi la plus stimulante. Passer de 67 % à 75 % de recyclage demande un effort intense, car dans une course, ce sont souvent les derniers mètres qui sont les plus difficiles à gagner. Dans cette phase d'optimisation, rien ne sera laissé au hasard pour générer de l'efficacité à tous les niveaux, environnemental, social et économique.

« Dans cette phase d'optimisation, rien ne sera laissé au hasard pour générer de l'efficacité à tous les niveaux, environnemental, social et économique. »

C'est pour cela que nous avons renforcé nos équipes et notre coopération avec les entreprises et les collectivités locales en refondant en profondeur nos tarifs pour les inscrire résolument dans une logique d'équité et d'efficacité. Et on peut dire que cette démarche a été comprise par nos partenaires. Le nouveau tarif Point Vert a été accepté par l'ensemble des adhérents et près de 300 entreprises ont déjà adopté l'Info-tri pour mieux informer leurs consommateurs. 96 % des collectivités locales ont signé le nouveau contrat CAP (Contrat pour l'action et la performance) qui rémunère leurs actions en fonction des résultats.

C'est aussi pour cela qu'Eco-Emballages a renforcé son rôle de pilotage en matière d'optimisation et de communication. Car on le sait l'atteinte de nos objectifs passera par l'identification puis la diffusion des bonnes pratiques et par le développement du geste de tri du consommateur. Les Actions Eco-Emballages et la R&D vont accroître la productivité, les campagnes de sensibilisation vont diminuer les erreurs de tri et ancrer ce geste dans le quotidien des Français.

...

...

Ces transformations, en marche depuis 2010, nous donnent les moyens de relever trois défis majeurs :

• **La réduction du poids des emballages à la source :** cette question est clé pour faire en sorte que la démographie ne vienne pas alourdir le poids des emballages dans les déchets ménagers et qu'à l'opposé on stabilise, voire diminue, ce gisement à l'horizon des vingt prochaines années. De ce point de vue, l'indicateur de réduction à la source est un instrument de mesure et de mutualisation des bonnes pratiques, qui guidera les efforts des entreprises.

• **Le tri dans les villes :** 80 % de la population vivra bientôt dans des zones d'habitat urbain dense, là où les performances de recyclage sont les plus faibles. C'est bien là que la bataille de l'optimisation du dispositif va se jouer : trouver des solutions nouvelles pour faciliter le tri dans des espaces confinés, adapter les espaces de tri extérieurs aux contraintes d'urbanisme, traiter de manière spécifique les zones urbaines sensibles, sensibiliser les bailleurs et les gardiens, autant de chantiers qui sont devant nous.

• **Améliorer la recyclabilité et augmenter le recyclage des emballages en plastique.** Alors que ce matériau est celui qui se développe le plus, il est aussi celui qui se recycle le moins. Ceci n'est pas acceptable et l'expérimentation qui est actuellement en cours de déploiement doit nous permettre de trouver des solutions innovantes pour alléger la facture environnementale des plastiques.

« Dans notre modèle, ce qui est positif, c'est que tout le monde peut contribuer, tout le monde peut agir. »

J'ai confiance dans notre capacité à nous réinventer pour faire face à ces trois enjeux. Car dans notre modèle, ce qui est positif, c'est que tout le monde peut contribuer, tout le monde peut agir. Et au fond, ce sera la somme de ces actions individuelles qui produira de grands effets.

Mon engagement est de rendre possible à travers Eco-Emballages la coopération et la mutualisation pour conjuguer efficacité et intérêt général.

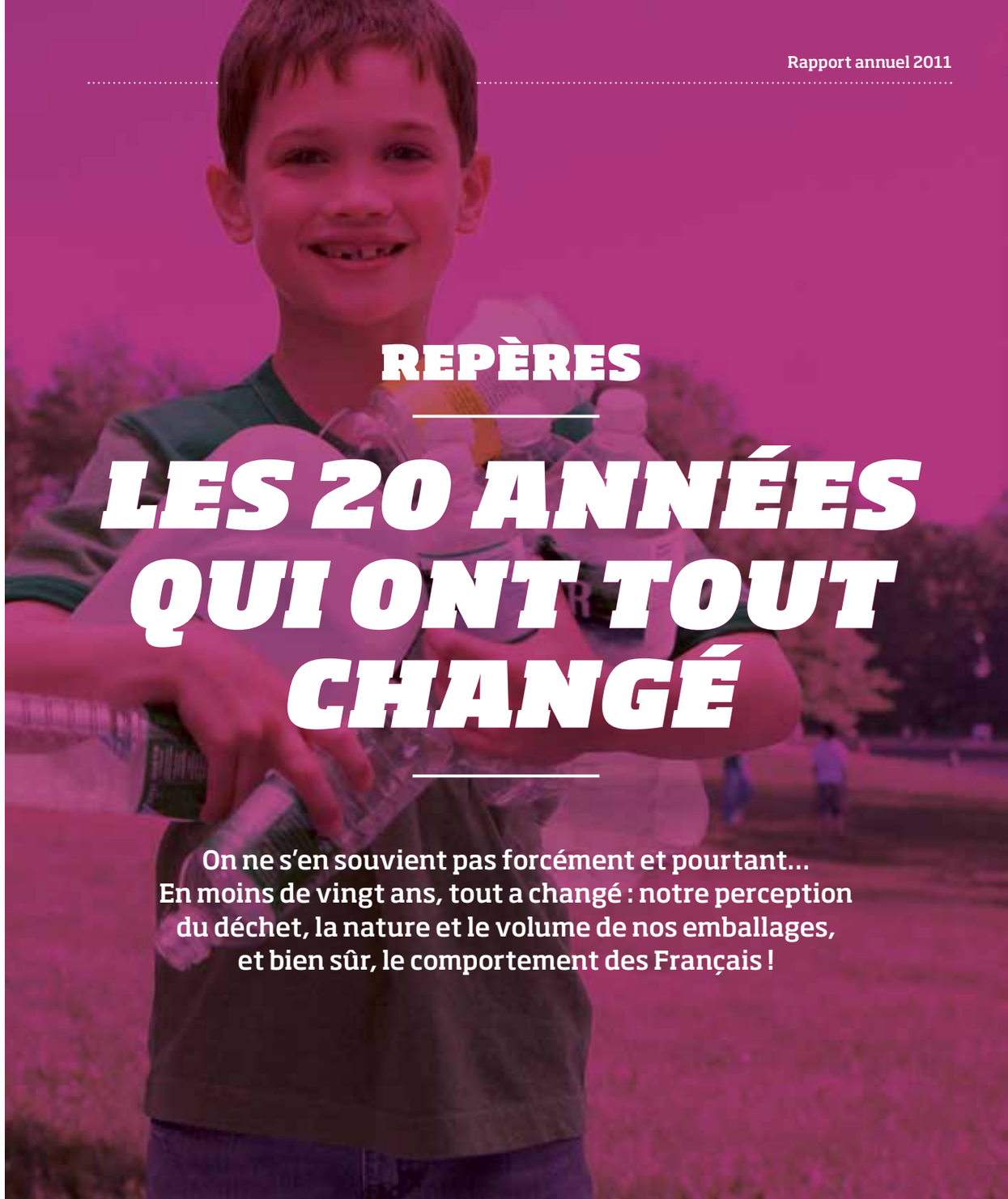

REPÈRES

LES 20 ANNÉES QUI ONT TOUT CHANGÉ

On ne s'en souvient pas forcément et pourtant… En moins de vingt ans, tout a changé : notre perception du déchet, la nature et le volume de nos emballages, et bien sûr, le comportement des Français !

Hier, nous jetions

1992

LE MODÈLE DE CONSOMMATION LINÉAIRE PRÉVAUT. ON NE SE POSE PAS DE QUESTIONS : J'ACHÈTE, JE CONSOMME, JE JETTE…

Aujourd'hui, nous trions

2012

AVANT DE JETER, ON REGARDE CE QUE L'ON JETTE. ON PREND CONSCIENCE DE CE QUE L'ON MET DANS SA POUBELLE. UNE NOUVELLE BOUCLE VERTUEUSE S'IMPOSE : J'ACHÈTE, JE CONSOMME, JE TRIE… NOUS RECYCLONS, NOUS RÉINTÉGRONS.

Hier, on ne trouvait des bacs de tri qu'à Dunkerque

1992

DUNKERQUE EST LA PREMIÈRE COLLECTIVITÉ À METTRE EN PLACE LE TRI ET LA COLLECTE SÉLECTIVE. DANS LE RESTE DE LA FRANCE, LES DÉCHETS NE SONT PAS SÉPARÉS DES EMBALLAGES VALORISABLES. ILS SONT TOUS RAMASSÉS EN MÊME TEMPS ET SONT INCINÉRÉS OU ENFOUIS.

Aujourd'hui, les bacs de tri couvrent tout le territoire

2012

99 % DU TERRITOIRE FRANÇAIS BÉNÉFICIE DU DISPOSITIF DE COLLECTE SÉLECTIVE. LES BACS PRENNENT DIFFÉRENTES COULEURS POUR ACCUEILLIR EMBALLAGES EN VERRE, EN PLASTIQUE... SÉPARÉS DES ORDURES MÉNAGÈRES.

Hier, l'emballage était lourd

1992

LOURDS, ENCOMBRANTS, COMPOSÉS DE DIFFÉRENTS MATÉRIAUX… EMBALLAGES ET SUREMBALLAGES PÈSENT LOURD DANS NOS CHARIOTS ET SUR L'ENVIRONNEMENT.

Aujourd'hui, l'emballage est plus léger

2012

ÉCO-CONÇUS, VOLONTIERS INNOVANTS, LES EMBALLAGES SONT PENSÉS DÈS L'AMONT POUR ÊTRE ALLÉGÉS ET FACILEMENT RECYCLABLES.

Hier, on se posait peu de questions

1992

PEU DE FRANÇAIS S'INTERROGENT SUR LA PRODUCTION DES DÉCHETS ISSUS DE LEUR CONSOMMATION. C'EST ENCORE L'ÈRE DE L'INSOUCIANCE.

Aujourd'hui, on est consommateur et responsable

2012

LES FRANÇAIS PORTENT UN NOUVEAU REGARD SUR LEUR CONSOMMATION.
51 % DÉCLARENT QUE TRIER LEURS EMBALLAGES DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES LES A INCITÉS À ACHETER DES PRODUITS MOINS EMBALLÉS.
83 % CONSIDÈRENT QUE L'INDIVIDU PORTE UNE PART DE RESPONSABILITÉ DANS CE QUI ARRIVE À L'ÉCHELLE DE LA PLANÈTE.

Hier, on recyclait 18 % des emballages en verre

1992

816 000 TONNES DE VERRE EST RECYCLÉ.
LE VERRE EST LE SEUL MATÉRIAU COLLECTÉ DEPUIS 1974.

Aujourd'hui, on recycle 67 % de tous les emballages

2012

ON RECYCLE MIEUX ET PLUS : TOUJOURS LES BOUTEILLES, POTS ET BOCAUX EN VERRE, MAIS AUSSI LES BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE, LE PAPIER ET LE CARTON, LES MÉTAUX… PLUS DE 3 MILLIONS DE TONNES D'EMBALLAGES SONT RECYCLÉS. ET LES FILIÈRES DU RECYCLAGE CONTRIBUENT À DYNAMISER L'ÉCONOMIE DES TERRITOIRES.

Hier, l'emballage était perdu

1992

APRÈS CONSOMMATION DU PRODUIT, L'EMBALLAGE DEVIENT DÉCHET… IL EST BRÛLÉ OU GÎT DANS DES DÉCHARGES À CIEL OUVERT, IL POLLUE.

Aujourd'hui, c'est une ressource

2012

PARCE QU'IL PEUT ÊTRE RECYCLÉ OU VALORISÉ, L'EMBALLAGE A DE LA VALEUR. OPPORTUNITÉ DE MATIÈRE, IL PEUT ÊTRE UNE ALTERNATIVE AUX RESSOURCES NATURELLES POUR FABRIQUER DES MILLIERS DE PRODUITS.

En moins de 20 ans, **des résultats concrets**

93 %
des Français
placent le geste de tri en tête des gestes concrets pour le développement durable.

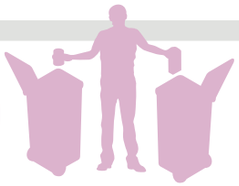

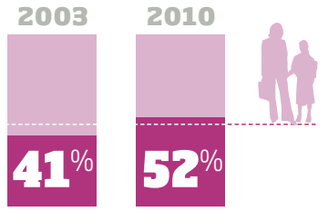

La proportion des citoyens attentifs à la quantité de déchets qu'occasionnent leurs achats **est devenue majoritaire.**

Grâce au

67 %
des emballages sont recyclés

Les bouteilles en verre sont composées de **65 %** de calcin*

Le papier-carton est composé de **55 %** de fibres recyclées

Les bouteilles en PET intègrent en moyenne **25 %** de RPET

ÉVOLUTION DU POIDS DES EMBALLAGES ENTRE 1994 ET 2009

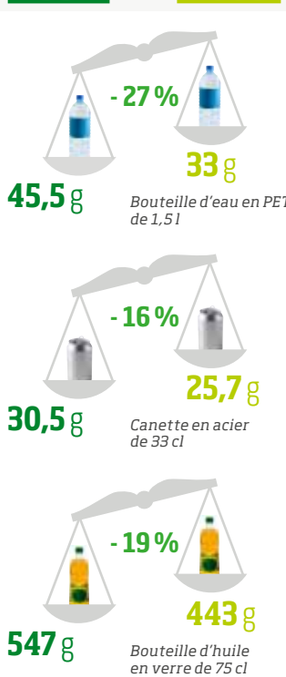

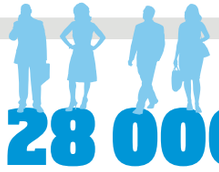

28 000
emplois ont été créés depuis 1992, grâce à la collecte sélective, le tri et le recyclage des déchets

Sources : Ernst&Young - L'impact de la collecte sélective des déchets d'emballages ménagers sur l'emploi (2007)

La matière recyclée est devenue une réponse stratégique à la raréfaction des matières fossiles.

En 2011, environ **250** millions de recettes sont issus de la revente des matériaux.

** Calcin : verre broyé et nettoyé, utilisé par les verreries en remplacement de la matière première.*

Sources : Eco-Emballages ; Consommation et modes de vie, n° 242, Crédoc, août 2011 ; Observatoire Sociovision, 2011 ; L'État de l'opinion, TNS Sofres, 2010

DOSSIER

UN NOUVEAU MODÈLE DE SOCIÉTÉ

13 % de tonnes d'emballages recyclés en 1992, plus de 67 % en 2012 !
Pour atteindre cette performance, Eco-Emballages a su assembler les énergies et mutualiser les efforts de tous les acteurs du dispositif pour faire rimer efficacité et intérêt général.

Un modèle fondé sur la mutualisation et la coopération

Aujourd'hui, grâce au groupe Eco-Emballages, près de 50 000 entreprises adhérentes, plus de 1 100 collectivités, 36 392 communes partenaires, les filières de recyclage et de matériaux, 66 millions de Français font cause commune à travers le Point Vert.

Un enjeu politique et économique

Vieillissement des équipements d'incinération et infrastructures de traitement, effets de Nimby* et de Nimey**, éveil des consciences environnementales : au début des années 90, la gestion des déchets devient un enjeu politique et économique. Antoine Riboud, Pdg de BSN, entrepreneur engagé socialement, s'empare de ce sujet stratégique : c'est aux entreprises de trouver une solution au problème de la fin de vie de leurs emballages. En 1991, Antoine Riboud et Jean-Louis Beffa, Pdg de Saint-Gobain, remettent leurs rapports à Brice Lalonde, ministre de l'Environnement de l'époque, rapport qui pose les contours de ce que sera Eco-Emballages.

Une nouvelle obligation légale

En parallèle de cette réflexion, le cadre réglementaire évolue et l'OCDE partage avec ses membres l'idée du principe de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP). Ce principe vient compléter la loi de 1975 : celle-ci posait la responsabilité de l'individu puisqu'il génère des déchets à travers sa consommation. La REP rééquilibre ainsi la relation entre le consommateur et l'entreprise qui met sur le marché les produits emballés : les entreprises doivent permettre aux consommateurs de ne plus polluer en lui permettant de trier et recycler ses emballages. Le 1er avril 1992, un décret impose en France la REP.

Et le 5 août 1992, conformément aux modalités définies par Antoine Riboud et Jean-Louis Beffa dans leurs rapports, Eco-Emballages est créée pour permettre aux entreprises d'assumer leur responsabilité financière et opérationnelle.

Une entreprise privée ET une mission d'intérêt général

Entreprise privée, Eco-Emballages fédère les entreprises, les collectivités, les associations, les filières de recyclage dans une démarche d'intérêt général au bénéfice du consommateur citoyen. Son efficacité repose sur la mutualisation des ressources des entreprises de la grande consommation, de la distribution et sur la coopération entre des acteurs différents.

* Nimby : Not in my backyard. ** Nimey : Not in my election year

27 juin 1991
le « rapport Riboud » est remis au ministre de l'Environnement

14 octobre 1991
le « rapport Beffa » est remis au ministre de l'Environnement

1er avril 1992
un décret pose le cadre de la REP (Responsabilité Elargie du Producteur) en France

5 août 1992
Eco-Emballages S.A. est créée

12 novembre 1992
les pouvoirs publics délivrent à la société Eco-Emballages son premier agrément

Le modèle permet à chacun d'agir efficacement dans son périmètre d'expertise :

- l'État définit les règles du jeu et contrôle à travers l'agrément qu'il délivre à l'entreprise,
- les entreprises financent le dispositif, agissent pour limiter l'impact environnemental de leurs emballages et sensibilisent leurs consommateurs,
- les élus, les collectivités locales organisent la collecte et le tri sur leur territoire et mobilisent les citoyens,
- les associations, les bailleurs viennent en appui pour sensibiliser les habitants au tri,
- les filières innovent pour développer de nouveaux débouchés pour la matière recyclée.

LE POINT VERT, *CRÉATEUR DE VALEURS* POUR TOUS

Le Point Vert est présent sur 500 milliards de produits en Europe et sur 190 milliards d'emballages en France. 75 % des Français le reconnaissent.

• C'est une garantie pour le consommateur : il prouve que l'entreprise qui commercialise ce produit verse une contribution à Eco-Emballages.

• C'est un levier d'action efficace pour tous : il permet de sensibiliser le grand public et d'inciter au geste de tri.

1992 > 2016 : l'évolution du dispositif

Décret du 1er avril 1992

Création d'Eco-Emballages
5 août 1992

Nouvel agrément

1992 > 1998

LA COLLECTE SÉLECTIVE EST MISE EN PLACE AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES

- 18 % de taux de recyclage en 1992
- En 1992, 816 KT de verre, seul matériau collecté, sont recyclées

Évolution du taux de recyclage sur la période

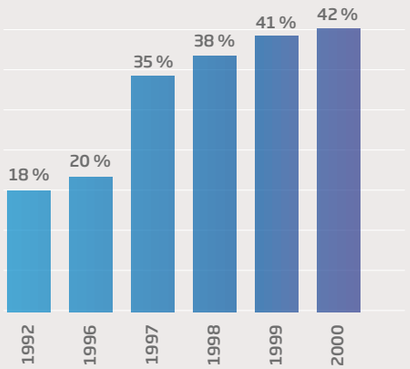

1999 > 2004

LES FILIÈRES DE RECYCLAGE S'ORGANISENT

- Entre 1999 et 2004, le taux de recyclage passe de 41 % à 55 %
- Le recyclage des emballages en plastique se développe
- 10 000 entreprises sont adhérentes en 2002

Taux de recyclage

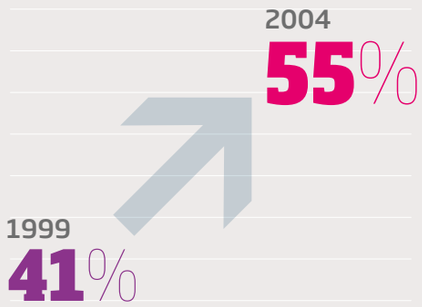

2005 > 2010

LE DISPOSITIF SE GÉNÉRALISE

- Entre 2005 et 2010, le taux de recyclage passe de 59 % à 64 %
- 63,3 millions de Français peuvent trier leurs emballages, soit 99,4 % de la population française
- 49 200 entreprises sont adhérentes en 2010

Population sous contrat (en millions d'habitants)
Évolution de tonnes de collecte sélective (en kt)

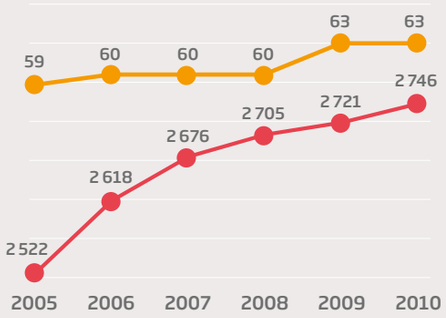

2011 > 2016

L'OPTIMISATION DU DISPOSITIF

- Doubler l'augmentation du taux de recyclage de 1 % à 2 %
- Assurer le financement des 400 000 tonnes triées supplémentaires (l'objectif de 75 % de recyclage) tout en couvrant 80 % des coûts nets du dispositif

Évolution comparée du taux de recyclage cible et du taux de recyclage avec l'évolution historique (+ 1 point par an)

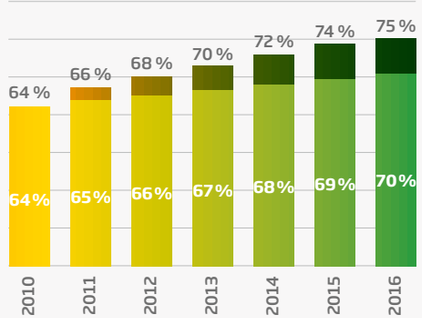

Le dispositif de tri et de recyclage

Eco-Emballages agit au quotidien sur l'ensemble du dispositif de tri et de recyclage des emballages ménagers afin d'en optimiser l'efficacité :

- en incitant les entreprises adhérentes à réduire à la source et à améliorer la recyclabilité de leurs emballages,
- en sensibilisant le consommateur, en direct ou via des relais (entreprises, élus, associations…), afin qu'il trie plus et mieux,
- en assurant que le système de collecte et de tri est en place et efficace grâce aux contrats qu'elle passe avec les collectivités locales,
- en s'assurant que chaque emballage trié est bien recyclé et trouve un débouché pérenne.

CONCEPTION ET MISE EN MARCHÉ

Concevoir
Produire
Conditionner

Metteur en Marché (conditionneur, distributeur)

Produit-emballage mis en marché

PRESCRIPTION VIA LES ADHÉRENTS

SENSIBILISATION DU CONSOMMATEUR

PRESCRIPTION VIA LES RELAIS

CONTRACTUALISATION ET PRESCRIPTION AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

PRESCRIPTION VIA LES INDUSTRIELS DU RECYCLAGE

CONVENTION DE REPRISE

UTILISATION

Exploiter les débouchés

Clients Industriels

Matière recyclée reprise

Énergie (chaleur, électricité, biogaz…), compost

AVANT-COLLECTE

Acheter	Consommer et trier	Apporter au point de collecte
Consommateur	Consommateur	Consommateur / autre
Produit-emballage acheté	Déchet d'emballage trié	Déchet* d'emballage et papier dans le système de collecte sélective

COLLECTE ET TRI

Collecter	Transférer	Trier et Conditionner
Collectivité / opérateur	Collectivité / opérateur	Collectivité / opérateur
Déchet* d'emballage et papier collecté	Déchet* d'emballage et papier déposé au centre de tri	Déchet d'emballage conditionné

RECYCLAGE

Mettre en marché les déchets d'emballages	Transporter & Réceptionner	Recycler	Vendre la matière recyclée
Collectivité locale	Repreneur	Transformateur	Transformateur
Déchet d'emballage repris	Déchet d'emballage accepté	Matière recyclée	

Déchets intégrant le recyclage (exemple : métaux issus de mâchefers)

Valorisation Incinérer, composter, méthaniser…

Enfouissement

Déchets hors consigne , non tri ou erreur de tri

* Une partie du tonnage est composée de refus

agenceidé

REPORTAGE

LE TRI & LE RECYCLAGE C'EST NOTRE HISTOIRE

Eco-Emballages, c'est un modèle qui crée de la valeur en pilotant le dispositif de tri et de recyclage et en permettant à chacun d'agir pour l'intérêt général.

© Denis Michel/La Métro

CITOYENS ET SUPERSTARS DU TRI

MÊME COMBAT !

SuperTri

J'étais Super-Titi, je suis devenu SuperTri… Quand je dis « je », c'est une façon de parler, puisqu'en fait j'incarne un personnage à qui la communauté d'agglomération de Grenoble a confié une mission : sensibiliser davantage encore les habitants de l'agglo au tri pour en améliorer la qualité. Mes armes : l'humour et une bonne dose d'enthousiasme !

Pour mettre d'emblée les rieurs de mon côté, j'ai commencé par sillonner la ville à la recherche des auteurs d'incivilités en tout genre (papiers jetés par terre, crottes de chiens non ramassées, klaxon dans les embouteillages…).

Mes interventions étaient filmées et mises en ligne. Des milliers d'internautes se sont pris de passion pour mon personnage : SuperTiti, le vengeur masqué !

« Mes armes : l'humour et une bonne dose d'enthousiasme ! »

Deux mois après, j'ai dévoilé ma « vraie » identité : SuperTri, LE porte-parole de la campagne de communication sur le tri des déchets. Depuis, je continue de poster des vidéos de mes interventions auprès des habitants de la ville pour leur expliquer les erreurs à ne pas commettre en matière de tri. Je leur montre des trucs et des astuces pour que le tri devienne un jeu d'enfant. Parmi mes réparties les plus célèbres : « Le tri, c'est en vrac, sans sac ! », pour les plastiques : « Y a un bouchon, ça se recycle, ça se trie ! ».

Je ne vole pas au-dessus des toits de Grenoble, je ne fais pas des trucs bizarres grâce à des super-pouvoirs… Mais en jouant le sympathique trublion, en faisant rire les gens, je pense que j'ai un vrai pouvoir… de persuasion !

Droits réservés

Alexandre Aubry, alias Cédric

Je joue le rôle de Cédric, le personnage principal de la campagne de communication « Faites le bien » signée Eco-Emballages : la star du jour, la super star du tri !

Cédric est vraiment un jeune urbain comme beaucoup d'autres. Donc, effectivement, un peu comme moi… Loin d'être parfait ! Sympa, mais un peu négligent, du genre qui ne range pas ses affaires et oublie de reboucher son tube de dentifrice en effet… Bref, le type dans lequel les jeunes peuvent se reconnaître, y compris – et même surtout – dans ce que mon personnage fait bien : le tri de ses déchets ! Si lui y arrive, je dois pouvoir y arriver aussi !

C'est vrai que c'est assez gratifiant d'être la star du jour pour un acte positif et engageant comme celui-là. Difficile de ne pas adhérer à la cause ! On n'arrête pas de dire qu'il faut préserver la planète. Là, c'est un geste concret, simple, à la portée de tous. Mon personnage en fait la démonstration.

Depuis que j'ai tourné la campagne pour Eco-Emballages, je dois avouer que j'ai plus tendance à coller à mon personnage. Je ne sais pas si je le fais aussi bien que Cédric, mais je fais beaucoup plus attention ! Et j'encourage mes copains à faire de même…

LES ENTREPRISES

TOUS POUR L'ÉCO-CONCEPTION

Droits réservés

Éric Pacquet,
Directeur environnement
du Groupe Casino

Il est important pour le Groupe Casino de sensibiliser ses consommateurs au tri et au recyclage, parce que l'efficacité de toutes les filières de recyclage est basée sur la qualité du geste de tri. C'est la qualité du geste de tri qui conditionne les optimisations techniques et logistiques nécessaires à un recyclage performant ; c'est-à-dire économiquement responsable pour le pouvoir d'achat des consommateurs et efficace pour la protection de l'environnement.

En ce qui concerne les emballages ménagers, communiquer sur des consignes de tri unifiées par catégorie de produits est une bonne chose à condition que le message soit bien compris et que son contenu tienne sur l'étiquette produit ! La charte de tri proposée par Eco-Emballages répondant à ces deux critères essentiels, nos marques ont décidé de l'adopter dès 2012 sur leurs produits. Par ce choix, les marques produits du Groupe Casino contribuent à l'effort nécessaire de sensibilisation en direction des consommateurs pour atteindre l'objectif de 75 % de recyclage des emballages mis en marché.

« L'objectif est d'aider les PME à accélérer l'intégration d'une démarche d'éco-conception pour réduire les quantités de matériaux mis en œuvre. »

En matière de prévention, nos marques donnent comme Eco-Emballages la priorité à l'éco-conception, grâce à une étroite collaboration entre nos équipes packaging DD et nos fournisseurs. L'objectif est d'aider les PME à accélérer l'intégration d'une démarche d'éco-conception pour réduire les quantités de matériaux mis en œuvre et voir comment substituer les matériaux perturbateurs. **Il s'agit d'une démarche pragmatique et globale prenant en compte aussi le risque de casse marchandises et le taux de remplissage des cartons et des camions.** Depuis 2006, Casino a optimisé 1 200 références et économisé 4 381 tonnes d'emballages. À date, notre politique de prévention permet désormais de réduire de 1 400 tonnes par an la quantité d'emballages mise en marché par la marque Casino. Au final, c'est donc moins de déchets dans les poubelles des ménages et un transport marchandises optimisé, c'est-à-dire moins de CO_2 émis et au global plus de valeur produite.

Sylvie Martinel,
Directrice développement durable
et HSE du Groupe Nutrition
et Santé

Nutrition & Santé a inscrit dans son projet d'entreprise sa volonté de s'engager dans une démarche d'éco-conception. Notre volonté est d'adopter une démarche fédérative et transversale, en transformant des contraintes en opportunités pour trouver les meilleures solutions dans une démarche de progrès.

Il y a deux ans, nous avons recruté une « experte emballages ». Elle est associée à toutes les étapes de la conception des produits (depuis le packaging jusqu'à la palettisation).

Fin 2010, notre Service Développement Durable a été créé, dont l'une des premières missions a été la rédaction d'une charte d'éco-conception pour toutes les activités de Nutrition & Santé en France, quels que soient les marques et les réseaux de distribution. En 2011, nous avons mené un PPE sur un produit de saupoudrage ; ce qui nous a permis de prendre en compte des critères environnementaux en parallèle de ceux classiquement étudiés comme l'acceptabilité consommateur, le prix, la faisabilité technique.

Actuellement les équipes marketing sont en cours de formation pour intégrer l'éco-conception dans le processus de lancement des produits, notre volonté étant de nous appuyer davantage sur l'outil BEE pour les projets clés afin d'évaluer la pertinence environnementale de différentes solutions d'emballages. Nous entendons démultiplier notre démarche selon nos marques et selon la sensibilité de nos consommateurs à la réduction des emballages. Nos efforts porteront en priorité sur les marques « nature » (Gerblé, Céréal Bio, Soy…).

L'Info Tri Point Vert nous offre une bonne opportunité de progresser : ainsi, nous allons revoir les éléments d'information sur les packagings de nos marques « nature » et mettre en avant les consignes de tri avec le marquage proposé par Eco-Emballages.

« Nous entendons démultiplier notre démarche selon nos marques et selon la sensibilité de nos consommateurs. »

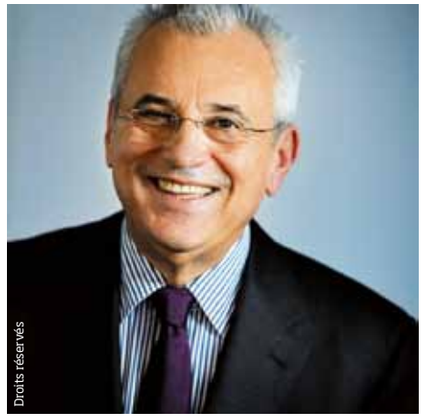
Droits réservés

« Il s'agit pour nous d'aider les entreprises à exercer efficacement leur responsabilité légale de producteur. »

Jean-René Buisson,
Président de l'Association Nationale des Industries
Alimentaires (ANIA), Administrateur d'Eco-Emballages

La question des emballages est l'un des six axes prioritaires que s'est fixés la Commission développement durable de l'ANIA. Il s'agit pour nous d'aider les entreprises à exercer efficacement leur responsabilité légale de producteur en soutenant des éco-organismes écologiquement et économiquement efficients, mais aussi d'encourager les entreprises à développer des actions de prévention, de recyclage et valorisation des emballages en sensibilisant les consommateurs.

L'industrie agroalimentaire s'est engagée, depuis de nombreuses années, dans la préservation des ressources naturelles et pour une consommation responsable. Pour autant, elle doit encore faire connaître et valoriser ses actions auprès de ses clients et des consommateurs. Le Point Vert évolue aujourd'hui dans ce sens.

Nos membres s'investissent avec Eco-Emballages sur de nombreux sujets : la réduction des emballages à la source, l'amélioration de la recyclabilité, l'expérimentation en cours sur le recyclage des emballages plastique, l'harmonisation des consignes de tri… Nous partageons avec Eco-Emballages cette volonté de favoriser l'innovation et les échanges de bonnes pratiques pour créer de la valeur collectivement.

LES COLLABORATEURS D'ECO-EMBALLAGES

TOUS MESSAGERS DU TRI

©Yann Menguy

Parce que la confrontation à la réalité et la proximité avec l'habitant renforcent l'engagement sociétal et la dimension « intérêt général » de notre mission…
Parce que le lien social est au cœur des problématiques de développement durable…

Les collaborateurs d'Eco-Emballages sont sur le terrain et vont à la rencontre des citoyens.

De gauche à droite : Sophie (pôle Mesure et Performances), Cécile (département Sensibilisation), Catherine (Région Île-de-France), Coline (département Ressources Humaines), Marie (département Sensibilisation), Nicolas (département Sensibilisation), Isabelle (département Ressources Humaines), Isabelle, (département Finances et Gestion)

Sensibilisation des habitants

Chaque mois depuis mars 2011, les collaborateurs d'Eco-Emballages et d'Adelphe viennent en appui des collectivités locales pour sensibiliser les habitants. Aux côtés des Ambassadeurs du tri, ils vont de porte à porte dans les immeubles rappeler les consignes de tri et expliquer l'intérêt du recyclage.
18 opérations ont déjà eu lieu dans 15 villes : Romainville, Angers, Pantin, Colombes, Vénissieux, Scherwiller, Paris, Bourgoin-Jallieu, Grenay, Marseille, Toulouse, Bourgueil, Chartres, Gennevilliers, Douchy-les-Mines.

60 %

de nos collaborateurs ont sensibilisé plus de 2 500 foyers en 2011.

Droits réservés

Aider à la collecte

Chaque année, les collaborateurs d'Eco-Emballages sont volontaires pour la collecte et le tri lors de manifestations sportives ou de festivals : Marathon de Paris, Solidays, Festival de Loire, Rock en Seine…

Droits réservés

Droits réservés

LES COLLECTIVITÉS

OPTIMISER, INNOVER

« L'union fait la force : c'est pourquoi nous travaillons en partenariat avec tous les acteurs du territoire : les associations, les bailleurs, les écoles, les cantines… »

Droits réservés

Roméo Ragazzo,
Maire de Fort-Mardyck, conseiller général, vice-président de la communauté urbaine de Dunkerque, chargé de l'environnement, de la collecte et du traitement des déchets, ainsi que de l'éducation des citoyens en matière de recyclage.

« À l'idée de « toujours plus », je préfère celle du « toujours mieux ». Nous avons un devoir d'efficacité vis-à-vis des habitants, aujourd'hui plus que jamais.

Ce souci d'efficacité guide notre action depuis plus de 20 ans. Il a prévalu dans les années 90 quand, face à l'augmentation des déchets et à des installations de traitement vieillissantes, le président de la CUD de l'époque, Albert Denvers, a fait le pari du recyclage. C'était une solution novatrice, et surtout une solution d'avenir ! Un investissement durable qui faisait de Dunkerque un territoire pilote dans ce domaine. C'est sur cette tonalité positive - concrète, souriante et valorisante - qu'a été orchestrée la communication autour de l'arrivée du tri dans la ville. Elle a reçu un écho très favorable. Le geste du tri a été très vite compris et adopté : 70 % de qualité de tri dans les bacs dès le départ, c'est un vrai succès !

La communication joue un rôle clé. C'est en réinvestissant dans la « com » que nous avons encore amélioré la qualité du tri, que nous avons étendu le tri de l'habitat horizontal à l'habitat vertical. Et dans ce domaine, l'union fait la force : c'est pourquoi nous travaillons en partenariat avec tous les acteurs du territoire : les associations, les bailleurs, les écoles, les cantines…

Aujourd'hui, notre objectif n'est pas tant d'accroître nos performances de tonnages que de donner à tous les habitants la possibilité d'avoir accès au tri et au recyclage : faire toujours mieux avec ce dont on dispose, être efficace pour rendre un service au meilleur coût. Il ne faut pas hésiter à parler retour sur investissement pour l'habitant !

Pour assurer la durabilité du dispositif, il faut créer des emplois pérennes et donc garantir de bonnes conditions de travail. Il nous est en effet très vite apparu qu'en raison de la pénibilité du travail le turn-over en centre de tri était important. Nous avons donc revu le cahier des charges du nouveau centre de tri.

« Le tri et le recyclage sont un secteur d'avenir. Nous en sommes encore aux débuts. »

Dès le départ, nous avons travaillé en collaboration avec la médecine du travail, la direction du travail, la CRAM[1] et des ergonomes de la CARSAT[2]. Notre objectif était d'intégrer les conditions de travail le plus en amont possible dans la conception et l'organisation des espaces. Nous avons notamment travaillé sur le bruit (en isolant la cabine de tri de la machinerie), la ventilation (pour les poussières), l'emplacement de la climatisation, le lavage des tapis de tri, l'ambiance musicale. Nous avons privilégié la clarté naturelle et ouvert le site sur l'environnement extérieur. Nous avons augmenté le nombre de postes et renforcé les rotations entre les postes, augmenté le temps de pause et aménagé la salle de pause… pour que ce soit vraiment une salle de pause.

Le tri et le recyclage sont un secteur d'avenir. Nous en sommes encore aux débuts. Nous devons, dès aujourd'hui, prendre en compte la dimension humaine de l'outil industriel pour assurer son développement et sa pérennité.

(1) Caisse régionale d'assurance maladie.
(2) Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail.
(3) Syndicat mixte pour le tri, le recyclage et l'élimination des déchets.

©Communauté de Lannion Trégor Agglomération

Jean-Yves Menou,
Maire de Ploubezre, président du Smitred[3] Ouest-d'Armor - Valorys, Vice-président de la communauté de Lannion Trégor Agglomération

LES COLLECTIVITÉS

© Ville d'Angers, Th. Bonnet

Gilles Mahé,
Vice-président de la Communauté d'agglomération d'Angers
Loire Métropole, chargé des déchets

« Les changements de dispositif ou de modalités de collecte sont autant d'occasions de communiquer auprès des habitants. »

La gestion des déchets suscite beaucoup de questions de la part de nos concitoyens. Et la précision de ces questions montre clairement qu'ils sont vigilants, concernés et informés. Fort légitimement, ils exigent une politique volontariste et ambitieuse de la part de leur collectivité.

Toutes nos actions et projets s'inscrivent dans une démarche de progrès continu : optimisation des collectes à travers la mise en place de dispositifs de collecte et de tri adaptés aux différentes zones (bac jaune majoritaire, sacs en centre-ville, enterré en habitat collectif, apport volontaire en aérien sur les écarts), amélioration des performances sur la collecte du verre et expérimentation de l'extension des consignes de tri des emballages ménagers en plastique. Les changements de dispositif ou de modalités de collecte sont autant d'occasions de communiquer auprès des habitants, de développer un discours pédagogique, de replacer les initiatives dans la politique globale de gestion des déchets.

La communication qui accompagne ces initiatives permet de donner – de redonner – du sens à la démarche. C'est extrêmement important et précieux. Car les citoyens s'approprient vraiment le sujet et deviennent aussi force de proposition.

En 2010, nous avons profité de la réorganisation des circuits de collecte des déchets pour généraliser le tri sélectif en porte-à-porte sur les 22 communes de l'AgglO. Au bout d'une année seulement nous avons constaté une progression de 34 % des tonnages d'emballages triés tout en maîtrisant le taux de refus. Nous devons entre autres ce résultat aux actions que nous avons menées pour accompagner ce changement. Pendant la mise en place du dispositif, lorsque nous avons équipé les logements de bacs à couvercle jaune – plus de 21 000 bacs en moins de six mois ! – une équipe de 18 personnes était sur le terrain pour informer les habitants. Nous sommes convaincus, et l'expérience nous donne raison, que la sensibilisation et la prévention sont fondamentales pour maintenir ces performances. C'est pourquoi nous avons pérennisé 8 coaches déchets dans leur poste : ils ont pour missions de rappeler les règles de tri et de répondre à toutes les questions des habitants sur les déchets. Une campagne de sensibilisation en porte-à-porte a été conduite à nouveau en 2012. En complément de ces actions terrain, indispensables, nous avons mis en ligne sur le site internet de l'AgglO une carte interactive précisant pour chaque secteur les jours de collecte, les PAV, les déchetteries. Le rappel des bons usages est indispensable pour que les habitudes changent durablement.

©Yannick Brossard

Charles-Eric Lemaignen,
Président de la Communauté d'agglomération
Orléans Val de Loire (L'AgglO)

LES INDUSTRIES ET FILIÈRES DE RECYCLAGE

SOCIÉTÉ(S) DU RECYCLAGE !

Michel Valache,
Président de la FNADE (Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement)

Droits réservés

Dans les vingt dernières années, les entreprises des déchets, de l'environnement ont su relever les nombreux défis de la collecte, du traitement et de la valorisation matière et énergétique des déchets.

Pour cela, elles ont fait preuve d'une grande capacité d'anticipation. Comment ? En faisant le choix de l'investissement sur le long terme en matière de recherche et développement pour trouver des solutions techniques innovantes : l'automatisation en centre de tri en est un exemple. Et pour être durable, en accordant une même importance aux dimensions environnementales, économiques, sociales et sociétales de nos activités.

« Les entreprises de notre fédération seront la "société" du recyclage et de la valorisation des déchets inscrite dans une économie circulaire. »

Sociale car une société du recyclage ne peut être pérenne sans tenir compte des conditions de travail et de la sécurité des salariés des métiers de la collecte et du traitement. Rappelons que la FNADE représente au travers de ses neuf syndicats, 340 entreprises privées et 61 000 salariés en France. Et sociétale, car nos métiers contribuent à la création d'activités économiques dans les territoires.

Ces entreprises sont prêtes aujourd'hui à accompagner les profondes mutations nécessaires qui nous attendent : industrialisation des métiers, en garantir l'innocuité, faire du déchet une matière première et de l'énergie. Les entreprises de notre fédération seront la « société » du recyclage et de la valorisation des déchets inscrite dans une économie circulaire.

LES INDUSTRIES ET FILIÈRES DE RECYCLAGE

« Nous agissons aux côtés d'Eco-Emballages pour améliorer toujours plus la recyclabilité des emballages, assurer la qualité de la matière recyclée et développer un recyclage de proximité. »

Droits réservés

Michel Gardes,
Président du Conseil d'administration d'Inter EMBALLAGE, administrateur d'Eco-Emballages

Inter EMBALLAGE représente les cinq fabricants d'emballages et de matériaux d'emballages que sont le verre, le plastique, l'acier, l'aluminium et le papier-carton. **De par leur activité, les membres d'Inter EMBALLAGE sont très directement concernés par la responsabilité élargie du producteur.** C'est pour cela qu'en 1992, nous nous sommes pleinement engagés dans la création d'Eco-Emballages pour assurer les premières bases de ce que nous ne nommions pas encore « la société du recyclage ».

À l'époque, la plus grande incertitude régnait quant aux débouchés pour les nouvelles matières premières issues du tri des habitants. Créer des débouchés, les développer et assurer leur pérennité : l'enjeu était de taille.

Aujourd'hui, 20 ans après, nous avons atteint un taux de recyclage de 67 %, la matière recyclée est une source d'approvisionnement majeure de nos industries. Elles ont fait les investissements nécessaires et adapté les outils de production pour cela. Pour autant, nous restons mobilisés car aucun succès n'est jamais acquis. Nous agissons aux côtés d'Eco-Emballages pour améliorer toujours plus la recyclabilité des emballages, assurer la qualité de la matière recyclée et développer un recyclage de proximité.

Fidèle aux principes de mutualisation et de solidarité, Inter EMBALLAGE confirme fermement son engagement dans ces voies pour développer l'économie circulaire – une économie circulaire qui doit bénéficier en premier lieu aux citoyens qui trient chaque jour leurs emballages.

LES ASSOCIATIONS

PARTENAIRES DURABLES

© Verrières-le-Buisson

Thomas Joly,
Conseiller du président de la Fondation pour l'Éducation à l'Environnement en Europe (FEEE[1]), premier maire adjoint à Verrières-le-Buisson, conseiller général de l'Essonne, vice-président en charge du développement durable à la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre.

Notre partenariat avec Eco-Emballages est tout à fait emblématique de l'esprit dans lequel nous travaillons à la FEEE : sensibiliser, éduquer, informer sur les enjeux de développement durable en regardant les choses de manière positive. Pour cela, il faut agir et capitaliser sur ce qui marche, il faut montrer ce qui va bien, rien ne vaut la pédagogie par l'exemple.

Notre première collaboration avec Eco-Emballages remonte à une quinzaine d'années, sur le programme Pavillon Bleu dont on connaît le succès aujourd'hui : c'est le premier éco-label au monde et sa renommée est internationale.

« Il faut agir et capitaliser sur ce qui marche, il faut montrer ce qui va bien, rien ne vaut la pédagogie par l'exemple. »

Comme nous avions envie de continuer la route ensemble, nous avons trouvé un autre sujet qui méritait notre collaboration : l'amélioration de la collecte et le tri. Nous avons donc proposé à Eco-Emballages de lancer Éco-Écoles : un projet d'éducation au DD pour les plus jeunes générations en incluant un volet Déchets. Nous leur avions promis la participation de 50 établissements la première année. Il y en a eu 200 ! C'était en 1994. Aujourd'hui, ce programme fédère 1 500 établissements, un demi-million d'élèves et quelque 6 000 enseignants ! C'est le plus important programme d'éducation au DD dans le système éducatif français et il est déployé dans 26 pays !

Le succès de notre collaboration avec Eco-Emballages repose sur un enthousiasme partagé, la fidélité et la transparence. Nous sommes clairement sur la même longueur d'onde et dans la même dynamique. Ce qui signifie qu'on ne se cache pas non plus les difficultés. Une vraie complicité s'est développée au fil des années. Les équipes se connaissent et s'apprécient. Elles ont envie de continuer à travailler ensemble. Chaque projet repose sur le principe d'un partenariat gagnant-gagnant. Et c'est dans cet esprit que nous développons ensemble le programme Clef Verte[2] dont les ressorts ne sont pas sans rappeler ceux de Pavillon Bleu…

(1) La FEEE est une association à but non lucratif qui a bientôt 30 ans d'expérience en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable.
(2) Bâti sur le même modèle que le Pavillon Bleu, la Clef Verte est un label international qui distingue les professionnels de l'hébergement de tourisme engagés dans une démarche avancée et ambitieuse en matière d'environnement et de développement durable.

LES ASSOCIATIONS

© Xxxxxx Xxxxxxxxx

« La clé du succès, c'est la complémentarité, c'est pouvoir travailler en synergie avec tous les acteurs concernés. »

Gilles Reydellet,
Directeur Général et co-fondateur du concept PIMMS (Points Information Médiation Multi Services)*

Quand nous nouons un partenariat, c'est pour apporter de la valeur ajoutée à l'action de ce partenaire, et en même temps enrichir notre offre de services pour renforcer le lien social. Les messages de sensibilisation d'Eco-Emballages pour développer le tri dans les quartiers populaires et en habitat collectif étaient cohérents avec notre mission d'éducation et d'information. Notre objectif est de faciliter l'accès aux services publics pour tous et, pour cela, rendre les gens plus autonomes. Certes, parler de tri sélectif à des personnes qui sont en situation précaire ne semble pas être en soi une priorité. Mais aujourd'hui, on peut dire que l'expérience que nous avons conduite sur la communauté urbaine de Lyon est positive à plus d'un titre.

Tout d'abord, le geste du tri est un geste citoyen et responsabilisant : à ce titre, il est valorisant pour ces personnes qui se sentent souvent exclues de la citoyenneté. Le message est délivré dans un contexte favorable, car elles nous connaissent bien et elles ont confiance en nous. Nous avons d'ailleurs renoncé à délivrer ce message à tous ceux qui franchissaient le seuil de l'association. Une approche systématique risquait d'être contre-productive. En revanche, nous organisons des ateliers thématiques, souvent avec des mères de famille qui viennent avec leurs enfants, et ça marche très bien. L'ambiance est propice pour faire passer le message.

De leur côté, nos équipes se sont très bien approprié ce sujet et le relaient avec enthousiasme. Les agents PIMMS sont parfaitement complémentaires des Ambassadeurs du tri d'Eco-Emballages. Encore une fois, la clé du succès c'est la complémentarité, c'est de pouvoir travailler en synergie avec tous les acteurs concernés. Pour gagner en puissance, il est essentiel que les collectivités locales soient aussi impliquées.

* Depuis 1998, l'Union des PIMMS développe une expertise dans la création, la gestion et l'animation d'espaces de services publics de proximité. Lieux d'accueil convivial, ouverts à tous et animés par une équipe de professionnels, les PIMMS sont des relais d'information et de médiation en direction des personnes fragilisées.

ACTIVITÉS L'ANNÉE 2011

Réduire les emballages et faciliter leur recyclage, sensibiliser le consommateur et faciliter le tri, prescrire, optimiser, développer, innover : retrouvez toutes nos actions phare.

INCITER

LE NOUVEAU TARIF POINT VERT

Les contributions des entreprises devraient augmenter de l'ordre de 20 % de 2011 à 2016 pour développer le recyclage et respecter les engagements du Grenelle de l'environnement. Ces nouveaux défis ont conduit et incitent encore plus à la réduction à la source et au recyclage.

La contribution au poids varie en fonction du matériau : elle se base sur les coûts nets de collecte et de recyclage de chaque matériau et sur leur participation à l'objectif de recyclage… Ainsi, plus un emballage est lourd et coûteux à recycler, plus sa contribution est désormais élevée.

- **De nouvelles catégories de matériaux sont créées en fonction du coût de leur recyclage.** Par exemple, dans la famille « papiers/cartons », on distingue désormais les emballages en carton et les briques alimentaires car ces dernières sont des emballages carton complexes dont le recyclage est plus coûteux. De même, dans la famille « plastique », on distingue les bouteilles et flacons en PET clair, les autres bouteilles et flacons et les autres emballages en plastique (pots de crème fraîche, barquettes traiteur, barquettes de jambon).
- **La règle du matériau majoritaire change pour prendre en compte le coût du recyclage au plus juste de la composition des emballages.** Le Point Vert est désormais calculé sur la base du matériau dont l'emballage est composé à plus de 80 %. Si un emballage est composé de plusieurs matériaux (sans matériau majoritaire à plus de 80 %), la valeur du Point Vert est calculée sur chacun des composants de l'emballage.
- **Tous les emballages payent en fonction de leur poids**, même les emballages de plus de 1 kg.

La contribution à l'unité est un forfait pour chaque unité d'emballage : cette contribution fixe vise à limiter le nombre d'éléments d'emballages pour un même produit. Ainsi, plus il y a d'emballages, plus la contribution est élevée.

- **L'unité d'emballage est redéfinie :** elle correspond à un composant de l'emballage qui peut être séparé du produit lors de sa consommation ou de son utilisation. Ainsi, tous les éléments de bouchage (bouchons détachables, opercules…) sont désormais considérés comme des unités d'emballage à part entière.
- **La contribution à l'unité évolue par palier** en dessous de 1 g. Elle est fixe au-dessus de 1 g pour toutes les unités d'emballage.

Eco-Emballages aide les entreprises à s'approprier ce nouveau tarif Point Vert… et à passer à l'action. En 2011, nous avons ainsi organisé une vingtaine de réunions d'information dans toute la France. Par ailleurs, nous avons mis en place un simulateur accessible sur le site www.eco-declaration.com. Enfin, un centre d'appels téléphoniques répond à toutes les questions au 0810 00 17 23 (numéro Azur, prix d'un appel local).

Les contributions des entreprises ont permis de financer :
- chaque tonne d'emballages ménagers triée et recyclée, payée sur justificatif de recyclage ;
- les investissements d'Eco-Emballages en communication et en R&D ;
- les charges de structure.

Les bonus et malus sont créés pour inciter les entreprises à limiter toujours plus l'impact environnemental de leurs emballages et à participer à la sensibilisation des consommateurs au geste de tri.

- **Des bonus pour encourager les bonnes pratiques :** Les unités d'emballage ayant mis en œuvre une ou des actions de réduction bénéficient d'un bonus de 2 % : réduction du poids, réduction du volume, utilisation de recharges. Il en est de même pour les unités d'emballage délivrant un message d'incitation au tri (on-pack ou off-pack) défini ou validé par Eco-Emballages.
- **Des malus pour pénaliser les emballages qui nuisent à la performance**

> Le malus est de 50 % pour les emballages perturbateurs. Ce sont des emballages appartenant aux consignes de tri, mais dont la majorité ne sera pas recyclée ou dont certaines caractéristiques perturbent la qualité finale des matières recyclées (par exemple : emballage papier-carton armé, emballage en verre avec bouchon en céramique ou en porcelaine.) La liste de ces emballages est actualisée chaque année en fonction de l'évolution des techniques de recyclage.

> Le malus est de 100 % pour les emballages non valorisables. C'est le cas par exemple du pot en grès ou des emballages appartenant aux consignes de tri, mais qui ne sont pas recyclés (bouteilles et flacons en PVC ou PLA).

MESURER

INDICATEURS, BONNES PRATIQUES ET EXPERTISES

Pour répondre aux attentes croissantes de leurs consommateurs, et économiser en coûts de matières premières, les entreprises progressent dans la recherche du juste emballage et l'amélioration de la recyclabilité.
En complément du nouveau Tarif Point Vert qui incite à la réduction, Eco-Emballages mesure ces efforts et met son expertise au service des entreprises pour les aider à produire autrement. Et à le faire savoir.

Les indicateurs de réduction : mesurer les progrès pour mieux les valoriser

Allègement ou réduction du volume, développement d'éco-recharge, intégration de matériaux recyclés. Les entreprises réduisent toujours plus l'impact environnemental de leurs emballages. Pour quantifier et rendre visibles ces actions, Eco-Emballages a mis en place fin 2011 les indicateurs de réduction.
Basés sur la déclaration que chaque entreprise ou chaque producteur d'emballage effectue directement sur le site internet dédié, http://reduction.ecoemballages.fr, ces indicateurs vont rendre compte précisément des quantités d'emballage évitées depuis 2007.

Les indicateurs choisis sont à la fois :
› **concrets** car ils reposent sur les actions réellement mises en œuvre par les entreprises et sont applicables à tous les secteurs ;
› **complets** car ils prennent en compte toutes les dimensions de la réduction (poids, volume et intégration de matière recyclée) et permettent une communication sur des bases comparables et reconnues ;
› **crédibles** car ils sont conformes aux définitions du Conseil National de l'Emballage et qu'ils sont validés par l'Ademe et Eco-Emballages. Les cas concrets seront publiés par Eco-Emballages et l'entreprise pourra candidater aux Trophées du Point Vert. *In fine*, les entreprises pourront ainsi partager plus facilement les bonnes pratiques et apporter à leurs publics une plus grande lisibilité de leurs efforts menés en matière de réduction des emballages. Les indicateurs permettent également à l'entreprise de comparer les résultats des efforts de réduction sur son marché et l'incitent à innover encore plus pour limiter l'impact environnemental de ses emballages.

Entre 2006 et 2009, la masse d'emballages ménagers mise sur le marché par habitant a diminué de 0,7 %, elle est en baisse continue depuis 1997.

Des outils, des services et des formations…

Pour favoriser la réduction des emballages, Eco-Emballages met depuis 2004 son expertise au service des entreprises.

360
entreprises ont bénéficié du Diagnostic Rapide depuis 2005.

BÉNÉFICIER D'UN AVIS EXTÉRIEUR

Le Diagnostic Rapide fait intervenir sur site un expert professionnel de la conception d'emballages pour aider à identifier des actions de réduction à la source possibles. 71 diagnostics ont été réalisés en 2011.

20 PPE
ont été réalisés depuis 2008, dont 3 en 2011.

METTRE UN PROJET D'ÉCO-CONCEPTION SUR DE BONS RAILS

Le Partenariat pour l'éco-conception (PPE) permet d'initier un projet d'éco-conception dans l'entreprise grâce à l'organisation d'un groupe de travail animé par un expert en éco-conception missionné par Eco-Emballages et réunissant toutes les fonctions de l'entreprise.

5
partenariats ont été réalisés en 2011.

MENER À BIEN UN PROJET D'OPTIMISATION GRÂCE À UNE RESSOURCE EXTERNE

Dans le cadre du Projet Industriel ESIReims, c'est un élève ingénieur en emballages qui, 16 semaines durant, est missionné sur un projet d'optimisation des emballages dans des entreprises n'ayant pas de responsable packaging dédié.

600
téléchargements, réalisés par près de 430 entreprises adhérentes (de 2008 à fin 2011).

ÉVALUER FACILEMENT L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES EMBALLAGES

Simple d'utilisation et téléchargeable gratuitement sur l'espace Entreprises du site internet d'Eco-Emballages, le BEE (Bilan Environnemental des Emballages) s'inspire des principes de l'Analyse de Cycle de Vie (ACV). Il permet d'évaluer les impacts environnementaux de différentes solutions d'emballages et d'identifier les leviers d'optimisation. Pour faciliter l'utilisation de l'outil, un guide utilisateur et une hotline sont mis à disposition.

500
entreprises ont utilisé une formation proposée par Eco-Emballages depuis 2005.

ACQUÉRIR OU CONSOLIDER SES COMPÉTENCES

Les formations de sensibilisation à l'éco-conception des emballages s'adressent à toutes les personnes impliquées dans un projet d'éco-conception des emballages, quelle que soit leur fonction. (en 2011, 8 sessions ont été réalisées avec 70 participants, correspondant à 42 entreprises adhérentes). Les formations en analyse environnementale permettent, quant à elles, d'approfondir les connaissances sur les matériaux d'emballages, leur recyclabilité et l'analyse de cycle de vie des emballages tout en se familiarisant avec l'outil BEE (6 sessions en 2011 avec 48 participants soit 20 entreprises adhérentes). Le module de formation « Marketing et communication responsable » a été lancé en novembre avec une première session réunissant 12 participants.

FACILITER

UN MODE D'EMPLOI DU TRI DIRECTEMENT SUR L'EMBALLAGE

Geste de tri : le combat continue ! Aujourd'hui, Eco-Emballages aide les entreprises… à aider leurs consommateurs à bien trier. « Sur mesure » ou « prête à l'emploi » avec l'Info-tri Point Vert, marquage « on » ou « off-pack », la signalétique rend le tri plus facile pour le consommateur.

Quand l'emballage délivre lui-même la consigne de tri…

La cause est entendue : les consommateurs croient aux vertus du recyclage. Pour autant, ils restent très demandeurs d'outils pratiques pour faciliter le geste du tri. Pour 66 % des consommateurs, l'emballage est le premier support sur lequel ils sont demandeurs d'information, devant les lieux de collecte (32 %) et les documents que la collectivité peut envoyer (28 %*). Fidèle au premier engagement de sa charte**, Eco-Emballages aide donc les marques à faire de leurs emballages de véritables outils pédagogiques et propose des messages de sensibilisation toujours plus adaptés à la diversité des emballages et des secteurs d'activités des entreprises adhérentes.

Directement sur l'emballage, sur une notice ou un mode d'emploi, dans le cadre d'une campagne média TV ou radio, les messages peuvent prendre différentes formes :

› Le message sur mesure, dédié aux bénéfices du recyclage. Il est élaboré conjointement par l'entreprise et Eco-Emballages ;

› Verticale, horizontale, en version compacte ou standard, accompagnée d'une seule ou de deux consignes, l'Info-tri Point Vert prêt à l'emploi s'adapte à tous les emballages !

L'entreprise peut choisir de développer seule un marquage spécifique à sa marque pour les consignes, associées ou non… au Point Vert.

… et donne 2 % de bonus de sensibilisation sur le tarif Point Vert

Une fois les consignes de tri et la fiabilité des informations vérifiées, quel que soit le choix de l'entreprise pour sensibiliser ses consommateurs, elle peut bénéficier de l'expertise d'Eco-Emballages et de la caution du Point Vert. Elle peut aussi bénéficier du bonus de sensibilisation de 2 % qui s'applique sur les emballages porteurs du message de sensibilisation.

Les erreurs de tri représentent un surcoût important pour le dispositif. Ainsi, faciliter le tri est indispensable à la fois pour conforter le trieur et pérenniser son geste mais aussi pour diminuer les coûts.

* Sociovision, 2009

** Disponible sur www.ecoemballages.fr/entreprises/sensibilisation/les-enjeux

L'Info-tri Point Vert largement plébiscitée* par les Français !

83 %

des Français estiment que l'on comprend tout de suite le message

93 %

des Français souhaitent voir ce type de message se généraliser

87 %

des Français estiment que ce pictogramme montre que les entreprises s'engagent pour le tri et le recyclage des emballages

*sources : sondage Viavoice réalisé en août 2011 auprès de 1 500 Français de 16 ans et plus (échantillon national représentatif)

En 2012, environ 3,5 milliards d'emballages afficheront l'Info-tri Point Vert.

Simple, efficace et prêt à l'emploi, la nouvelle signalétique :

INTERPELLE

MOBILISE

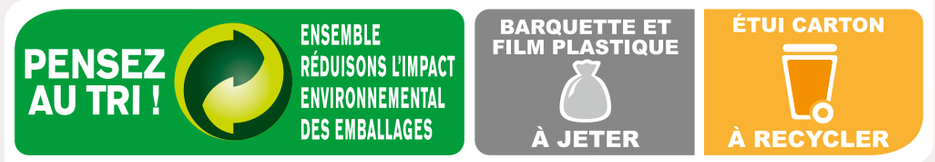

EXPLIQUE

Les matériaux sont nommés afin de faciliter la consigne de tri.

L'accent est mis sur la finalité du geste et non pas sur le contenant qui peut varier d'une commune à l'autre en fonction du dispositif de collecte.

En option, un levier de personnalisation supplémentaire : le renvoi vers le site et le Numéro Vert d'Eco-Emballages pour répondre aux questions des consommateurs.

SENSIBILISER

FAITES **LE BIEN !**

Seuls 32 % des moins de 30 ans déclarent être attentifs au tri de leurs emballages. Pour changer la donne, Eco-Emballages a lancé une nouvelle campagne qui donne envie aux jeunes de trier… et de bien trier…

Parce que les jeunes trient moins que leurs aînés

Les résultats de l'Observatoire Sociovision 2011 sont éloquents : en dépit d'un contexte de crise durable, les enjeux environnementaux gardent une place prépondérante aux yeux des Français. Pourtant, si les pratiques de tri se renforcent (82 % des Français se disent prêts à trier), les moins de 30 ans trient moins que leurs aînés. Seuls 32 % d'entre eux déclarent être attentifs au tri de leurs emballages (contre 60 % pour les plus de 50 ans).
Pour les mobiliser, Eco-Emballages a choisi de leur parler sur un registre positif…

Une campagne qui fait du tri un acte très gratifiant !

Cédric a 25 ans. C'est un jeune homme sympathique, mais loin d'être parfait : toujours en retard, il ne rebouche jamais le tube de dentifrice, ne range pas ses affaires, mais… « ça, il le fait bien ! » Très bien même ! Ce qui lui vaut les félicitations de tous ! Tout au long du film, Cédric apparaît comme la star de son quartier. Sur les panneaux d'abribus, à la une des journaux, il est applaudi par ses voisins, par les passants…
Au-delà du film présenté sur www.faites-lebien.fr et du plan media on line du 5 au 23 décembre 2011, une application intégrée au sein de Facebook a permis à l'internaute de se mettre en scène dans le film pour être célébré, lui aussi, pour son geste de tri et le faire savoir à son réseau d'amis.
Le dispositif de communication est complété par un programme interactif, « Le tri sans stress », dans lequel Cédric livre ses astuces pour bien trier au quotidien. Enfin, une application smartphone, le « Guide du Tri », enrichie de nouvelles fonctionnalités, a été mise à disposition sur les plateformes AppStore pour iPhone et Android Market.
Eco-Emballages a également amorcé, à cette occasion, sa présence sur les réseaux sociaux grand public et plus de 8 500 fans continuent de suivre l'actualité de Cédric sur Facebook.

82 %

des Français se disent prêts à trier

32 %

des moins de 30 ans déclarent être attentifs au tri de leurs emballages

La campagne a bénéficié d'une forte visibilité sur Internet avec plus de 1 150 000 vidéos vues, plus de 230 000 visites sur le site Internet de l'opération et plus de 50 000 téléchargements de l'application smartphone.

Au printemps, le tri fait campagne

Dans la continuité de la campagne « Chaîne du tri » de fin 2010, Eco-Emballages a déployé une campagne pluri-média en avril et mai. Objectifs : valoriser la mobilisation des trieurs et faire progresser les connaissances sur le tri et le recyclage.

Le spot TV « chaîne du tri » a été rediffusé pendant deux semaines, sur les chaînes nationales et TNT. Parce que le tri et le recyclage bénéficient du statut d'intérêt général, la diffusion s'est faite en dehors des tunnels publicitaires. Avec 214 spots diffusés, près de 42 millions de Français ont vu au moins une fois le spot TV.

Trois spots radios ont rappelé avec humour les consignes tout en montrant que le tri est créateur de lien. Une annonce presse et des bannières web ont valorisé le N° vert et l'application du *Guide pour bien trier*.

Au final, 3 000 appels ont été reçus par les téléconseillers du n° vert sur trois semaines et l'appli a été téléchargée plus de 35 000 fois.

PRESCRIRE

36 000 POUR LE TRI

Rappeler que le tri s'inscrit dans la démarche de Développement Durable de la ville et réfléchir ensemble pour faire du tri un geste du quotidien dans la vie et dans la ville : telle est l'ambition du programme « 36 000 pour le tri ». Ce programme de rencontres avec les maires est organisé en partenariat par l'AMF et Eco-Emballages sur les 5 prochaines années.

Des questions, des échanges pour apporter des réponses concrètes

Au cœur de la vie quotidienne des citoyens et au plus près des réalités du terrain, les maires jouent un rôle déterminant en matière de développement durable dans la ville en général, et en faveur du tri, de la collecte et du recyclage des déchets en particulier. C'est donc avec eux et pour eux qu'Eco-Emballages a décidé d'engager une dynamique de rencontres dans les différentes régions en collaboration avec les associations départementales des maires. Selon les thématiques abordées, d'autres associations de maires s'associent à ces rencontres : les Eco Maires, l'Association Nationale des Maires des Stations Classées et des Communes Touristiques et l'Association des Maires Ruraux de France.

Parce qu'il est souvent plus facile de trouver une solution à plusieurs, parce que la solution au problème d'un maire existe peut-être ailleurs et qu'elle a déjà été expérimentée avec succès dans une autre commune, ces rencontres réunissent différentes parties prenantes : élus locaux, parlementaires, avocats, architectes, urbanistes.

L'ambiance est stimulante : échanges de bonnes pratiques, découvertes de solutions innovantes et parfois inédites permettent de nourrir et d'enrichir les débats.

Les rencontres 36 000 pour le tri sont l'occasion pour les maires de partager les bonnes pratiques.

En 2011, 58 % des Français déclarent que c'est à leur maire qu'ils font le plus confiance pour les informer sur l'importance du tri des emballages et ses conséquences sur l'environnement.

(Observatoire Sociovision, 2011)

www.36000pourletri.fr

Véritable plateforme d'échanges, d'expériences et de bonnes pratiques, ce site propose des témoignages, le compte-rendu des rencontres, les vidéos des principales interventions…

6 ans, 6 thèmes

Programmées de 2010 à 2016, les rencontres s'articulent autour de 6 grands thèmes.

1. URBANISME ET LOGEMENT : quels aménagements pour aider les habitants dans leurs gestes pour le tri et le recyclage ?

2. PROPRETÉ ET ESPACE PUBLIC : comment assurer durablement la propreté de l'espace public ?

3. ÉCOLE ET FAMILLE : quelle collaboration construire avec les établissements scolaires ?

4. SPORT ET CULTURE : comment améliorer la valorisation des déchets collectés dans les manifestations responsables ?

5. VIE LOCALE ET TOURISME : comment faire participer les touristes à l'engagement de la commune pour le recyclage ?

6. NOUVEAUX ARRIVANTS : comment informer le nouvel habitant des pratiques de tri et de recyclage dans sa commune ?

Premières rencontres, premiers bilans

Plusieurs réunions ont ensuite été organisées au cours du premier trimestre 2012 à Angers, Pointe-à-Pitre, Lyon, Toulouse, Bourg-en-Bresse et Paris.

À l'issue de ces rencontres, les participants sont unanimes pour considérer que les échanges ont été constructifs et fructueux.

Suite aux six premières rencontres thématiques, six fiches pratiques ont été publiées. Les maires et élus y parlent des bonnes idées de tri qui ont marché dans leur commune.

OPTIMISER

LES « ACTIONS ECO-EMBALLAGES »

Lancées en 2011, les « Actions Eco-Emballages » regroupent les études et les expérimentations que l'entreprise conduit sur le terrain pour optimiser et développer le dispositif de collecte et de tri. Objectif ? Étudier, innover, expérimenter de nouvelles solutions pour augmenter les performances environnementales, économiques et sociales à toutes les étapes du dispositif.

Repérer les points faibles

Avant de lancer les « Actions Eco-Emballages », il a fallu identifier les points faibles sur lesquels agir en priorité. Pour cela Eco-Emballages a dressé la cartographie du dispositif : tous les processus, les activités, de la conception de l'emballage à son recyclage, ont été décrits et analysés. Cette cartographie a permis de repérer les étapes, de l'amont à l'aval, où on perd « en ligne » des points de recyclage et de déterminer les facteurs qui influent sur l'efficacité du dispositif.

Conduire les expérimentations

Développer l'éco-conception des emballages, faire trier plus et mieux les habitants des zones urbaines denses grâce à une sensibilisation et des équipements de tri *ad hoc*, améliorer la collecte et le tri, augmenter les débouchés dans les Dom-Com, développer la collecte sélective hors-foyer ou encore, développer le recyclage des emballages en plastique… Les Actions Eco-Emballages s'inscrivent dans ces grands axes d'optimisation.

L'extension des consignes de tri à tous les emballages en plastique est la première Action Eco-Emballages engagée.

Elles sont menées avec les acteurs du dispositif : collectivités, associations, opérateurs de collecte et de tri, entreprises… Plusieurs Actions ont commencé cette année. Parmi elles, une expérimentation de points d'apport volontaire du verre pour déterminer la densité idéale à mettre en place en fonction des types d'habitat ; ou encore une expérimentation sur la sensibilisation des consommateurs hors du domicile, dans les festivals par exemple.

Les partenariats avec les festivals, comme Solidays ou Rock-en-Seine, ont permis d'expérimenter des actions de sensibilisation.

Diffuser les bonnes pratiques

En fonction des problématiques, une expérimentation peut être conduite sur plusieurs territoires où les types de population, d'habitat, de dispositifs de tri diffèrent. Les données de l'expérimentation sont ensuite analysées en fonction de ces variables. Elles permettent de nous appuyer sur des bases solides pour développer des outils et des méthodes spécifiques et adaptées à différentes situations.

Au terme de l'agrément, en 2016, Eco-Emballages pourra donc diffuser à tous les acteurs du dispositif des bonnes pratiques qui seront déployées pour accroître le recyclage.

DÉVELOPPER

CRÉER UNE ÉCONOMIE DURABLE DU RECYCLAGE DANS LES DOM-COM

En Métropole, 92 % des tonnes d'emballages ménagers triés sont recyclés sur le territoire national. Mais ce n'est pas le cas dans les DOM-COM : 94 % des tonnes d'emballages triés sont exportés. Eco-Emballages a donc lancé un appel à projets pour faire émerger des filières de recyclage adaptées à l'économie de chacun de ces territoires.

94 %

des tonnes d'emballages triés sont exportés

Des territoires qui nécessitent du sur-mesure

Les faibles quantités d'emballages, la dispersion des gisements et le manque de débouchés locaux sont à l'origine de l'exportation des emballages triés dans les territoires d'outre-mer. Comment recycler de petits volumes alors que les modèles industriels de recyclage sont fondés sur la massification des flux ? Comment créer des débouchés locaux pérennes ?

Pour relever les défis liés aux particularités de ces territoires, Eco-Emballages a lancé en septembre 2011 un appel à projets international : industriels, opérateurs, collectivités locales et laboratoires de recherche sont invités à proposer le développement de leur projet industriel ou de leur technologie de recyclage et/ou d'utilisation de la matière recyclée sur place.

L'accès au tri pour tous

Les habitants des DOM-COM n'ont pas tous accès au tri : le dispositif de collecte ne couvre que 63 % des territoires d'outre-mer. Pour faire passer le taux de couverture à 95 % d'ici fin 2013, Eco-Emballages va se substituer aux collectivités qui le demandent pour mettre en place un dispositif adapté aux spécificités géographiques, économiques et sociales de ces territoires.
Ce sera le cas de Mayotte et de la Guyane.

Créer de la valeur ajoutée…

Une première phase de l'appel à projets jusqu'à l'été 2012 permet de faire remonter des projets et de conduire les études de faisabilité pour approfondir les réflexions et consolider la démarche. Les projets retenus seront ensuite conduits de septembre 2012 à fin 2013.

Une attention toute particulière est portée sur les critères suivants :

- le potentiel de création d'emploi,
- la reproductibilité des solutions,
- la création de débouchés en adéquation avec les marchés locaux.

… et une dynamique au niveau local

Tous les projets remontés ne remplissent pas l'ensemble de ces critères et, par conséquent, tous ne seront pas retenus. Pour autant cette première phase d'appel à projets a permis à Eco-Emballages de mobiliser et de mettre en réseau les acteurs industriels et économiques locaux de façon à ce que les besoins des uns rencontrent les projets des autres.

Si la réduction des coûts du dispositif est un des bénéfices attendus, l'objectif à terme est bien de créer des filières de recyclage, opportunités de développement environnemental, économique et social.

INNOVER

PAS DE RÉPIT POUR LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

Plus d'un million de tonnes d'emballages en plastique sont mises sur le marché chaque année et seules 235 000 tonnes sont recyclées. Pour accroître le recyclage et diminuer l'impact environnemental de ces emballages, Eco-Emballages a lancé une vaste expérimentation sur l'ensemble de la chaîne du tri et du recyclage.

Pour l'ensemble des emballages en plastique, le taux de recyclage est 22 % en 2011. Il monte à 46 % si l'on ne considère que les bouteilles et les flacons qui sont actuellement les seuls emballages qui entrent dans les consignes de tri. Barquettes, films en plastique, pot de yaourt… en sont exclus. En effet, on demande à l'habitant de ne trier que les emballages que l'on sait recycler et pour lesquels les débouchés existent. C'est le cas des bouteilles et flacons en plastique, majoritairement composés de PET et de PEhD, et, actuellement, ce n'est pas encore le cas des autres emballages en plastique composés d'autres matières plastiques.
Après avoir conduit en 2009 des études pour en vérifier la faisabilité théorique, l'intérêt environnemental et économique, Eco-Emballages a donc lancé une expérimentation qui mobilise la totalité des activités de l'entreprise, de l'amont à l'aval.

Réduire à la source et améliorer la recyclabilité du gisement

Un appel à projets a été lancé au dernier trimestre auprès des entreprises pour :

- **Faire émerger** des projets de développement d'emballages en plastique plus recyclables.
- **Pouvoir diffuser** le plus largement possible de bonnes pratiques sur la conception des emballages actuellement hors consignes de tri, en vue de leur recyclage.
- **Faire évoluer** significativement la part d'emballages recyclables dans le gisement.

Eco-Emballages agit comme un accélérateur ou un initiateur des projets. Certains projets auraient, en effet, mis plusieurs années pour voir le jour. À l'issue de ces projets, Eco-Emballages aura à sa disposition des enseignements sur la faisabilité ou non de l'évolution de certains emballages (avec des substitutions de matériaux par exemple) et les diffusera largement afin de permettre à tous les acteurs de l'emballage de concevoir des emballages plus recyclables. **Huit projets ont été retenus.**

Trouver des solutions de recyclage pour chaque emballage en plastique nécessite d'agir de l'amont à l'aval du dispositif.

Trier et collecter tous les emballages en plastique

51 collectivités locales sont engagées dans l'expérimentation et près de 3,7 millions d'habitants vont déposer dans leur bac de tri la totalité de leurs emballages en plastique. Réparties sur tout le territoire, les villes pilotes vont rendre compte de la diversité des problématiques de tri et de collecte.

Augmenter le recyclage et créer des débouchés à haute valeur ajoutée

Neuf projets industriels sont déjà prêts suite à l'appel à projets lancé en 2010 auprès des industriels du recyclage pour les inciter à créer de nouvelles filières économiques destinées à accompagner le développement de techniques et de process permettant de recycler les nouvelles résines collectées. La majorité de ces tonnages va être recyclée dans des nouvelles filières au cours des trois prochaines années. Dans la lignée de celui lancé en mars 2010, un nouvel appel à projets a été lancé début 2012 afin de poursuivre les travaux engagés.

En améliorant le tri des bouteilles et flacons, de façon à recycler 2 bouteilles sur 3, et en développant le recyclage des autres emballages en plastique, on peut doubler les tonnages recyclés.

La composition du gisement d'emballages en plastique

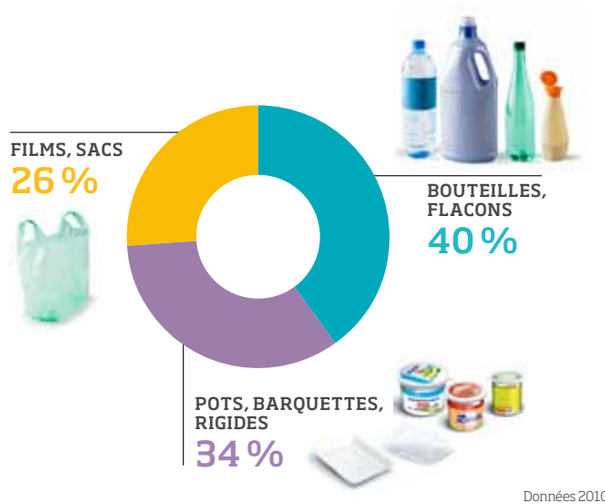

Données 2010

CHIFFRES CLÉS 2011

Données consolidées d'Eco-Emballages et d'Adelphe à la date de l'arrêté des comptes 2011 pour l'ensemble des données.

ENTREPRISES

Plus de
49 000 entreprises
regroupées en 22 240 contrats sont adhérentes à Eco-Emballages et à Adelphe et ont versé

568 millions
d'euros de contribution au titre de l'année 2011.
(535 M€ en 2010)

Gisement contribuant : 4 653 KT
(4 659 KT en 2010)

RÉPARTITION DU GISEMENT D'EMBALLAGES CONTRIBUANT PAR TYPE DE MATÉRIAUX (EN KT)

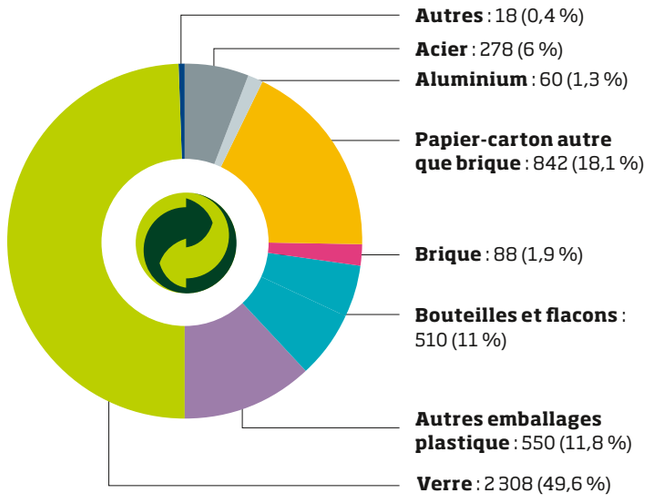
Autres : 18 (0,4 %)
Acier : 278 (6 %)
Aluminium : 60 (1,3 %)
Papier-carton autre que brique : 842 (18,1 %)
Brique : 88 (1,9 %)
Bouteilles et flacons : 510 (11 %)
Autres emballages plastique : 550 (11,8 %)
Verre : 2 308 (49,6 %)

PERFORMANCES

67 % *(64 % en 2010)*
de taux de recyclage en 2011, soit
3,12 millions
de tonnes d'emballages ménagers.
(2,972 MT en 2010)

PERFORMANCES DE RECYCLAGE PAR MATÉRIAU :

		en 2010
Acier	117 %	115 %
Aluminium	36 %	33 %
Papier-carton autre que brique	67 %	57 %
Brique	41 %	39 %
Bouteilles et flacons	46 %	45 %
Autres emballages plastique	0 %	0 %
Verre	84 %	82 %

COLLECTIVITÉS

1 162 collectivités *(1 167 en 2010)*
regroupant
36 392 communes *(36 312 en 2010)*
sont partenaires d'Eco-Emballages et d'Adelphe.

1 030 collectivités locales
sur les 1 162 collectivités sous contrats ont adopté le barème E du nouvel agrément d'Eco-Emballages et d'Adelphe

CITOYENS

63,4 millions *(63,3 M en 2010)*
de Français peuvent trier leurs emballages
soit
98,5 % *(98,4 % en 2010)*
de la population française.
Base de calcul : population Insee 2009, 2010 et 2011.

Les Français trient en moyenne
45,2 kg
d'emballages ménagers par habitant et par an dont :
- 30,6 kg d'emballages en verre
- 14,7 kg d'emballages en papier-carton, acier, aluminium et plastique.

Les emballages ménagers ne représentent que
0,6 % de la production totale de déchets en France (déchets municipaux, agricoles, du BTP et des entreprises compris).

BÉNÉFICES ENVIRONNEMENTAUX

Quantités de CO_2 évitées par la collecte sélective :
2,03 millions de tonnes

Gouvernance

En 2011, le Conseil d'administration a souhaité renforcer encore plus la gouvernance de la société par :
- **la participation d'administrateurs indépendants issus de la société civile. Ont ainsi rejoint le Conseil Mme Catherine Bréchignac, Secrétaire Perpétuel de l'Académie des Sciences et Mme Victoire de Margerie, Président de Rondol Technology ;**
- **la création de deux nouveaux comités spécialisés : le Comité Recherche & Développement et le Comité Matériaux & Emballages.**

En 2011, le Conseil d'administration se composait de 16 administrateurs et de 7 censeurs dont un censeur d'État. Les administrateurs sont nommés pour une durée statutaire de trois ans renouvelable.

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni 5 fois en 2011, conformément à son règlement intérieur. Il a examiné et débattu des sujets récurrents relevant de sa compétence : stratégie de la société, revue détaillée de l'activité, approbation du budget annuel et de ses révisions, revue de la situation financière, approbation de la politique de gestion de trésorerie et examen de la situation de trésorerie, arrêté des comptes, questions liées à la gouvernance, rémunération des mandataires sociaux, préparation de l'Assemblée Générale annuelle, etc.

Il a également examiné et/ou délibéré sur les sujets spécifiques suivants :

› **activité de la société :** finalisation des règles du barème contributif 2012-2016 et adoption des tarifs 2012 du barème contributif, travaux sur la définition du périmètre contributif, préparation de la clause de revoyure prévue à mi-agrément, étude des enjeux européens pour la société, suivi de l'expérimentation lancée par la société sur l'extension du recyclage des emballages en plastique, suivi du projet de création d'une chaire de recyclage avec les Écoles EMLYON et l'École centrale de Lyon ;

› **gouvernance :** création et composition de deux nouveaux comités spécialisés : Comité Recherche & Développement et Comité Matériaux & Emballages, recherche d'administrateurs experts issus de la société civile, travaux sur les administrateurs indépendants.

QUI DIRIGE Eco-Emballages ?

Eco-Emballages est une société anonyme à but non lucratif. La Direction Générale et la Présidence du Conseil d'administration sont dissociées, choix réaffirmé dernièrement par le Conseil d'administration (2 mai 2012).
La Présidence du Conseil d'administration est exercée par Philippe-Loïc Jacob depuis le 8 septembre 2009.
La Direction Générale est exercée par Éric Brac de La Perrière depuis le 7 avril 2009, renouvelé dans ses fonctions par le Conseil d'administration du 2 mai 2012.

Le capital d'Eco-Emballages est détenu à :

70,4 %
par la société Ecopar dont les actionnaires sont les entreprises de consommation et leurs organisations professionnelles

20 %
par la société Inter EMBALLAGE, constituée par cinq entités représentant des fabricants de matériaux et d'emballages

9,6 %
par les entreprises de la distribution et leurs organisations professionnelles

› **Les actionnaires ne perçoivent pas de dividendes.**

Les comités spécialisés

Le conseil est désormais assisté de 5 comités spécialisés et permanents chargés, dans leurs domaines respectifs, de préparer ses travaux et de lui faire des recommandations :

LE COMITÉ D'AUDIT

Membres : *Georges Ortola, Pierre-Alexandre Teulié et Bertrand de Senneville, qui en assure la Présidence. Le censeur d'État et le Commissaire aux comptes sont invités permanents de ce comité.*

Il s'est réuni 4 fois durant l'année 2011. L'assiduité de ses membres, exprimée par le taux de présence à ces réunions, a été de 83 %. Toutes les réunions du comité ont été réalisées en présence du censeur d'État et du Commissaire aux comptes.

En 2011, ses travaux ont porté en particulier sur les points suivants :

• L'examen des comptes annuels et des comptes consolidés 2010 :
- analyse du réel 2010 et comparaison avec le budget initial 2010 et avec les révisions budgétaires ;
- revue des principaux points d'attention et des options de clôture ;
- présentation par le Commissaire aux comptes des résultats de ses travaux au titre de l'exercice 2010 ;
- revue des annexes aux comptes annuels et des rapports de gestion.

• Le suivi des révisions budgétaires pour l'année 2011 et l'analyse du budget initial 2012.

• Le suivi de la trésorerie :
- revue de la situation de trésorerie à chaque réunion du Comité ;
- avis favorable au scénario préconisé consistant à décaler d'un mois l'appel des contributions ;
- examen d'une nouvelle politique de gestion de trésorerie pour limiter au minimum les risques sur les placements ;
- suivi de la récupération des fonds Primores.

• L'examen des litiges principaux.

• La cartographie des risques et les plans d'action associés pour diminuer les risques.

• Le suivi des points d'audit et des recommandations émises lors de précédents audits internes.

• Divers :
- examen du programme de travail du Commissaire aux comptes pour l'exercice 2011 ;
- examen des scenarii de modification de la politique véhicule.

LE COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

Membres : *Bertrand de Senneville, Olivier Desforges, Philippe-Loïc Jacob et Jean-René Buisson, qui en assure la Présidence.*

Domaine de compétences : *sélection des administrateurs, détermination et contrôle de la politique de rémunération des mandataires sociaux.*

Il s'est réuni 5 fois durant l'année 2011. L'assiduité de ses membres, exprimée par le taux de présence à ces réunions, a été de 95 %.

Il a examiné et traité des sujets majeurs suivants :

• La rémunération et les objectifs 2011 du Directeur Général.

• La validation du remboursement des notes de frais du Directeur Général et du Président du Conseil d'administration, ainsi que du Président du Conseil d'administration d'Adelphe (filiale d'Eco-Emballages).

• Une réflexion sur le régime de retraite complémentaire des membres du Comité de Direction et du Directeur Général.

• L'évolution de la composition du Conseil d'administration et notamment :
- la recherche d'administratrices issues de la société civile ;
- l'analyse des candidatures d'administrateurs ;
- l'analyse de la situation de chaque administrateur au regard du statut d'administrateur indépendant selon les critères retenus par le Conseil d'administration ;

• La rémunération des administrateurs membres de comités et Présidents.

• La création de 2 nouveaux comités spécialisés du Conseil d'administration : le Comité Matériaux & Emballages, le Comité Recherche & Développement et notamment leur composition.

• Et avec l'accord du Conseil d'administration différentes politiques applicables à l'ensemble de la Société, ainsi que le mode de rémunération du Président du Conseil d'administration d'Adelphe.

LE COMITÉ EN CHARGE DE LA STRATÉGIE ET DE L'AGRÉMENT

Membres : *Bertrand de Senneville, Olivier Desforges, Tristan Farabet, Georges Ortola, Patrice Robichon et Philippe-Loïc Jacob, qui en assure la Présidence.*

Domaine de compétences : *projets et axes stratégiques pour la société ; recherche de pistes de réflexion et de propositions dans le cadre des renouvellements d'agrément.*

Il s'est réuni 5 fois durant l'année 2011. L'assiduité de ses membres, exprimée par le taux de présence à ces réunions, a été de 86,7 %.

Il a examiné et traité des sujets majeurs suivants :

• Le barème contributif applicable aux metteurs sur le marché et notamment :

- la finalisation du tarif du barème contributif 2011 ;
- la construction du nouveau barème contributif pour la période 2012/2016. Dans ce cadre, le Comité a notamment recommandé l'application d'un lissage des augmentations par matériau sur la durée de l'agrément et a porté une attention particulière au plan de communication à déployer auprès des adhérents ;
- l'examen des différents bonus au titre des critères d'éco-modulation du nouveau barème contributif ;
- l'examen des tarifs 2012 ;
- l'examen de demandes spécifiques de certains secteurs d'activités sur le nouveau barème ;
- l'évolution du barème contributif sur la période 2012/ 2016.

• Le projet de création d'une société commune à plusieurs éco-organismes de différents pays, dont la Société, avec comme objectifs la promotion et l'optimisation de la compétitivité du modèle européen de la responsabilité élargie du producteur pour la filière des emballages ménagers.

• La préparation de la clause de revoyure prévue à mi-agrément aux fins d'évaluation et d'actualisation éventuelle des modalités de calcul du taux de prise en charge des coûts de référence.

• La reprise des matériaux.

• L'expérimentation sur l'extension du recyclage des plastiques mise en œuvre par la Société.

• L'indicateur de prévention fixé dans l'agrément pour la mesure de l'atteinte de l'objectif national de 100 000 tonnes de prévention.

• L'analyse du périmètre contributif au regard notamment des modifications réglementaires du Code de l'Environnement.

Le Comité a également examiné divers thèmes présentant de l'importance pour la Société tels que le rôle de la Société en matière d'hygiène et de sécurité du dispositif de collecte sélective et de tri ; les impacts de plusieurs dispositions légales sur la Société ou le Modèle.

LE COMITÉ RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT

Membres : *Jacques Creyssel, Stanislas de Gramont, Philippe-Loïc Jacob, Patrice Robichon, et Catherine Brechignac, qui en assure la Présidence.*

Domaine de compétences : *objectifs du programme de R&D ; coopérations et partenariats avec des acteurs du monde de la recherche et budget annuel dédié à la R&D, sélection des projets de R&D ainsi que le suivi et évaluation des projets en cours.*

Il s'est réuni pour la première fois le 3 octobre 2011. L'assiduité de ses membres, exprimée par le taux de présence à cette réunion, a été de 80 %. Au cours de cette unique réunion en 2011, le Comité a initié sa réflexion sur la stratégie Recherche & Développement d'Eco-Emballages et a défini les axes de recherche sur le tri, le recyclage et la valorisation pour l'année 2012. Le champ de la R&D concernera des thématiques relevant des sciences techniques et économiques, mais aussi des sciences de l'homme et de la société.

Le Comité a également suivi le projet de création d'une Chaire d'enseignement-recherche sur le recyclage avec les écoles EM Lyon et Centrale Lyon, qui s'est traduit par la signature d'une convention tripartite avec ces deux écoles début 2012.

LE COMITÉ MATÉRIAUX & EMBALLAGES

Membres : *Michel Gardes, Philippe-Loïc Jacob, Noël Mangin, Serge Papin et Victoire de Margerie, qui en assure la Présidence. Invités permanents Catherine Jung, Géraud Delorme, Gérard Dincher, et Michel Fontaine.*

Domaine de compétences : *projets avec les fabricants d'emballages, les industriels des matériaux et les acteurs du recyclage final et de la valorisation, pour une meilleure prévention, une éco-conception plus efficace, et un recyclage optimal des matériaux d'emballages mis en marché ; étude des évolutions techniques et technologiques des matériaux, des emballages et de leurs procédés de transformation et étude des conséquences éventuelles de ces évolutions sur le dispositif et le modèle économique d'Eco-Emballages ; définition des matériaux et des emballages et de leur chaîne coûts/bénéfices en relation avec le Conseil National de l'Emballage. Ce comité n'intervient pas dans les modalités de fonctionnement de la reprise des matériaux.*

Il s'est réuni pour la première fois le 12 décembre 2011. L'assiduité de ses membres, exprimée par le taux de présence à cette réunion, a été de 80 %. Au cours de cette unique réunion en 2011, le Comité s'est attaché à clarifier ses attributions et à élaborer son programme de travail pour l'année 2012.

Le Comité se propose notamment :

- de réaliser une veille sur les nouvelles technologies matériaux et leur impact sur le recyclage, ainsi qu'un suivi des bonnes pratiques internationales en matière de collecte et recyclage des emballages ;
- de pré-valider les évolutions futures de la liste des « emballages perturbateurs » utilisée dans le barème contributif ;
- de suivre avec des critères précis de performance l'expérimentation sur l'extension des consignes de tri plastique.

Composition du Conseil d'administration au 30 avril 2012

Philippe-Loïc Jacob
Président du Conseil d'administration

ADMINISTRATEURS

Association Nationale des Industries Alimentaires (ANIA), *représentée par son Président, Jean-René Buisson*

Patrick Barthe, *Président de l'Union pour le Développement des Industries Agro-alimentaires*

Catherine Brechignac, *Secrétaire Perpétuel de l'Académie des Sciences, administrateur indépendant**

Denis Cans, *Président de Nestlé Waters France*

Stanislas de Gramont, *Président de Danone Produits Frais France*

Bertrand de Senneville, *Directeur Général des Relations Sociales de L'Oréal*

Olivier Desforges, *Président du Conseil d'administration d'Ecopar*

Tristan Farabet, *Président-Directeur Général de Coca-Cola Entreprise*

Fédération des Entreprises du Commerce et de la Distribution (FCD), *représentée par son Délégué Général, Jacques Creyssel*

Inter EMBALLAGE, *représentée par son Président du Conseil d'administration, Michel Gardes*

Noël Mangin, *Délégué Général de Procelpac*

Victoire de Margerie, *Président de Rondol Technology, administrateur indépendant**

Georges Ortola, *Président du Conseil d'administration d'Adelphe*

Serge Papin, *Président-Directeur Général de Système U Centrale Nationale*

Pierre-Alexandre Teulie, *Secrétaire Général du Groupe Carrefour*

CENSEURS

Catherine Jung, *Environment & Recycling Manager - ArcelorMittal France*

Gérard Lebaudy, *Vice-Président du Syndicat des Fabricants de Biscuits et Gâteaux de France*

Pierre Sifflet, *Président du Groupe Légumes et Administrateur de la Fédération des Industries d'Aliments Conservés (FIAC)*

AFED - Association Française des Embouteilleurs distributeurs de vins et spiritueux, *représentée par son Délégué Général, Michel-Laurent Pinat*

L'ILEC - L'institut de liaison et d'études des industries de la consommation

L'association NET V&S France, *représentée par Patrice Robichon, Délégué au Développement durable de Pernod Ricard*

CENSEUR D'ÉTAT

Dominique Viel, *chef de la mission de contrôle Écologie et développement durable, Contrôle général économique et financier, MINEFICE.*

* À partir des critères définis par le code AFEP/MEDEF et précisés par le CA.

Présentation des comptes de résultats

Le chiffre d'affaires comptable de l'exercice 2011 est en augmentation de 10 % par rapport à l'exercice précédent et atteint le montant de 584 millions d'euros pour les deux sociétés agréées.

Cela s'explique principalement par la hausse des contributions au titre de l'année 2011 due à la décision d'augmenter le barème contributif de 7 % pour couvrir l'augmentation des charges associées au dispositif (l'objectif de couverture des coûts de 80 %).

Les charges d'exploitation sont constituées à 95 % des coûts du dispositif de collecte, de tri et de recyclage (y compris actions de sensibilisation et d'optimisation) mis en place par Eco-Emballages et Adelphe.

Les soutiens directs aux collectivités comptabilisés par les deux sociétés agréées au titre de l'exercice 2011 augmentent de 26,4 % par rapport au réel versé en 2010. Cette augmentation reflète principalement le passage du barème D au barème E, adopté par 89 % des collectivités.

Le résultat d'exploitation est ainsi positif de 3,4 millions d'euros.

En 2011, le résultat financier est uniquement lié aux placements sécurisés de trésorerie.

Le produit d'impôt sur les sociétés de 0,4 million d'euros correspond au crédit d'impôt recherche qui s'élève à 0,5 million d'euros diminué de l'impôt sur les sociétés pour 0,1 million d'euros.

Le résultat consolidé des deux sociétés agréées avant dotation aux provisions pour charges futures est ainsi bénéficiaire de 6,3 millions d'euros. Eco-Emballages et Adelphe ayant pris l'engagement de consacrer la totalité de leurs ressources au financement du dispositif de collecte, tri et recyclage des emballages ménagers, une dotation aux provisions pour charges futures du même montant a été comptabilisée sur l'exercice 2011 avec pour effet de ramener le résultat net comptable à 0.

Grâce à cette dotation, le solde de la provision pour charges futures au bilan des deux sociétés augmente donc pour atteindre un montant de 103,2 millions d'euros. Cette provision servira à financer en partie les augmentations de soutiens aux collectivités locales dans le cadre du Barème E qui est mis en œuvre depuis 2011.

ADELPHE

La société Adelphe a été créée en 1993 à l'initiative des opérateurs du secteur des vins et spiritueux pour répondre à leurs obligations légales en matière d'élimination des déchets d'emballages de leurs produits. Avec les ré-agréments de 1996 puis de 2000, le champ d'intervention d'Adelphe a été progressivement étendu à tous les secteurs d'activité économique, notamment l'industrie pharmaceutique, dont Adelphe assure l'obligation légale.
En 2005, Adelphe a rejoint le groupe Ecopar. Son capital est détenu par ce dernier à hauteur de 85 % et le reste est réparti entre deux entités représentant la filière des vins et spiritueux et les administrateurs.

COMPTE DE RÉSULTAT ANALYTIQUE

	ECO-EMBALLAGES		ECO-EMBALLAGES + ADELPHE	
(En M€)	2010	2011	2010	2011
Produits d'exploitation	491,2	543,2	530,8	584,2
Charges d'exploitation	- 444,2	- 540,1	- 469,6	- 580,8
Résultat d'exploitation	**48,4**	**3,1**	**61,2**	**3,4**
Résultat financier/exceptionnel	7,7	2,1	4,7	2,6
Impôts sur les sociétés	1,2	0,4	1,2	0,4
Dotation/reprise/provisions pour charges futures	- 57,3	- 5,6	- 67,1	- 6,3
Résultat net de l'exercice	**-**	**-**	**-**	**-**
Solde provisions pour charges futures	**82,6**	**88,2**	**96,8**	**103,2**

SOUTIENS AUX COLLECTIVITÉS LOCALES AU TITRE DE L'ANNÉE 2011

(En M€)	ECO-EMBALLAGES	ADELPHE	TOTAL
Soutien au barème D	**56**	**5**	**61**
Soutien au service de la collecte sélective (Scs = Tus + Taa)	347	28	375
Soutien à l'action de sensibilisation (Sas = Tsc + Tsa)	25	2	27
Soutien aux autres valorisations (Sav = Tum + Tvo + Tce + Tesc)	48	2	50
Soutien au développement durable (Sdd)	3	0	3
Soutien majoration DOM-COM	1	-	1
Soutien métaux expérimentaux	1	0	1
Soutien au barème E	**425**	**32**	**458**
Soutien au titre de 2011 (+ 26 % par rapport à 2010)	**481**	**38**	**519**
Soutien au titre de 2010 (révisé à fin 2011)	**386**	**23**	**410**

Glossaire

AMBASSADEUR DU TRI : chargé d'information sur le tri et le recyclage qui a des missions de communication de proximité : animation, porte-à-porte, préparation et intervention dans les réunions publiques, actions vers les publics relais, interventions dans les écoles.

APPORT VOLONTAIRE : mode d'organisation de la collecte dans lequel l'usager se déplace hors de son domicile pour utiliser des contenants de recyclage mis à sa disposition dans un espace collectif.

CENTRE DE TRI : installation où les déchets issus des collectes sélectives sont séparés par matériaux, conditionnés et stockés avant d'être envoyés en recyclage.

CIRCUIT DE COLLECTE : parcours prédéfini que suit un camion benne afin de collecter un flux de déchets, entre le point de départ et le lieu de livraison.

COLLECTE SÉLECTIVE : collecte de flux de déchets préalablement triés par les habitants, en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique.

CONSIGNES NATIONALES DE TRI : instructions définies par Eco-Emballages qui permettent aux habitants de savoir dans quel contenant déposer leurs déchets d'emballages ménagers. Les instructions sont relayées par les collectivités et adaptées en fonction de leurs spécificités territoriales (équipements de collecte notamment).

CONTRAT POUR L'ACTION ET LA PERFORMANCE : contrat type régissant les relations entre une collectivité engagée dans la collecte sélective et Eco-Emballages.

CONTRIBUTEURS : les entreprises qui financent le dispositif Eco-Emballages pour pourvoir à l'élimination des déchets d'emballages ménagers et qui apposent, comme preuve de leur engagement, le Point Vert sur l'emballage qu'elles mettent sur le marché.

DÉCHETS D'EMBALLAGES MÉNAGERS : déchets résultant de l'abandon des emballages ménagers des produits consommés par les ménages.

ÉCO-CONCEPTION : intégration de l'environnement dans la conception des produits (biens ou services). C'est une approche multicritère, répartie en deux grandes étapes (ce qui est consommé et ce qui est rejeté) qui prend en compte toutes les étapes du cycle de vie du produit.

EMBALLAGE MÉNAGER : est considéré comme emballage ménager tout emballage qui répond aux trois critères cumulatifs suivants :
1 - emballage associé à la commercialisation d'un produit ;
2 - emballage dont le produit est consommé ou utilisé par un ménage ;
3 - emballage séparé dans le but de la consommation ou de l'utilisation directe du produit par un ménage, peu importe le mode ou le circuit de distribution du produit, le lieu d'abandon de l'emballage du produit et le lieu de consommation ou d'utilisation du produit.

EMBALLAGES PERTURBATEURS : emballages qui, dans l'état actuel du gisement, des connaissances techniques et de l'équipement industriel des centres de tri et des filières de recyclage perturbent le flux en dégradant sa qualité ou en augmentant significativement le coût de traitement.

FILIÈRE : organisme regroupant des entreprises ayant pour activités la reprise, la récupération, le recyclage ou la valorisation des cinq types de matériaux (acier, aluminium, verre, plastiques, papier-carton).

GISEMENT CONTRIBUANT : emballages mis sur le marché en France par les entreprises adhérentes d'Eco-Emballages.

GISEMENT DES DÉCHETS D'EMBALLAGES MÉNAGERS : quantité de déchets produits et collectés sur un territoire défini. Le gisement est constitué par les quantités de chaque matériau présent dans les déchets produits.

HABITAT COLLECTIF (OU VERTICAL) : dénomination pour tout immeuble de plus de quatre étages. En 2007, 27 millions de Français résident en habitat collectif.

HORS-FOYER (OU HORS-DOMICILE) : qualifie les emballages dont les derniers détenteurs sont les ménages et qui ont été abandonnés hors du domicile.

REPRISE DES MATÉRIAUX : trois formules de reprise des matériaux sont proposées aux collectivités.

La reprise option Filières, selon la convention-cadre passée entre Eco-Emballages et les filières de matériaux, offre aux collectivités l'assurance que les matériaux seront enlevés et recyclés et propose un prix identique sur tout le territoire, calculé en fonction des cours nationaux ou internationaux.

La reprise option Fédérations, conforme au cahier des clauses signé avec les fédérations professionnelles Fnade (Fédération nationale des activités de l'environnement et de la dépollution) et Federec (Fédération des syndicats de recycleurs) : les opérateurs adhérents de ces deux fédérations s'engagent également sur une garantie d'enlèvement et de recyclage et négocient directement les formules de prix avec les collectivités territoriales.

La reprise option individuelle, en dehors de toute convention-cadre : le prix de rachat et les clauses commerciales (garantie d'enlèvement, certificat de recyclage, durée du contrat…) sont négociés au cas par cas entre la collectivité et son repreneur.

ORDURES MÉNAGÈRES : déchets de l'activité domestique quotidienne des ménages qui sont pris en compte par la collecte traditionnelle.

PEbd (POLYÉTHYLÈNE BASSE DENSITÉ) : polymère thermoplastique de la famille des polyoléfines utilisé essentiellement pour la fabrication d'emballages souples et de films.

PEhd (POLYÉTHYLÈNE HAUTE DENSITÉ) : polymère thermoplastique de la famille des polyoléfines utilisé pour la fabrication d'emballages du type bouteilles et flacons, films, pots, barquettes ou bouchons.

PET (POLYÉTHYLÈNE TÉRÉPHTALATE) : polymère thermoplastique de type polyester utilisé pour la fabrication d'emballages du type bouteilles, barquettes ou couvercles.

PP (POLYPROPYLÈNE) : polymère thermoplastique de la famille des polyoléfines utilisé pour la fabrication d'emballages du type bouteilles et flacons, films, pots, barquettes ou bouchons.

PS (POLYSTYRÈNE) : polymère styrénique utilisé pour la fabrication d'emballages du type pots de yaourt ou barquettes (à ne pas confondre avec le PSE : polystyrène expansé).

PORTE-À-PORTE : mode d'organisation de la collecte où le contenant est affecté à un usager ou à un groupe d'usagers nommément identifiables. Le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'usager ou du lieu de production des déchets.

PRÉVENTION : toute action visant à réduire l'ensemble des impacts sur l'environnement des déchets et à faciliter leur gestion ultérieure (réduction à la source, réduction de leur quantité et réduction de leur nocivité ou amélioration du caractère valorisable).

PRO EUROPE : société qui regroupe les organismes de chaque pays de l'Union européenne chargés de la gestion des déchets d'emballages ménagers et qui utilisent le Point Vert. Trente et un pays en Europe et un au Canada.

RECYCLAGE : opération visant à transformer les matériaux provenant de déchets en nouvelles matières qui réintègrent un cycle de production, en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge.

SOUTIEN À LA TONNE TRIÉE : montant versé par Eco-Emballages aux collectivités locales en fonction de la quantité et de la qualité des tonnes récupérées dans le cadre de la collecte sélective.

TAUX DE RECYCLAGE : tonnes soutenues (emballages recyclés + compost) / gisement contribuant.

TAUX DE REFUS : part des emballages triés, refusés en centre de tri. Le refus est lié aux erreurs de tri de l'habitant mais aussi aux pertes inhérentes au process. La formule de calcul est la suivante :
tonnes collectées - tonnes recyclées / tonnes collectées x 100.

VALORISATION : terme générique recouvrant le réemploi, la réutilisation, la régénération, le recyclage, la valorisation organique ou la valorisation énergétique des déchets.

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE : utilisation d'une source d'énergie résultant du traitement des déchets (électricité, chaleur, …).

VALORISATION MATIÈRE : mode de traitement des déchets permettant leur réemploi, leur réutilisation ou leur recyclage.

VALORISATION ORGANIQUE : utilisation pour amender les sols de compost, digestat ou autres déchets organiques transformés par voie biologique.

Cette brochure est imprimée au moyen d'encres végétales sur du papier Cocoon Silk 100 % recyclé certifié 14001. Une fois trié, il sera recyclé et permettra la production de nouvelles pâtes à papier, pour fabrication de nouveaux documents.

IMPRIM'VERT®

FSC www.fsc.org 100% Papier issu de forêts bien gérées FSC® C000058

L'application smartphone

LE GUIDE
INDISPENSABLE
POUR BIEN
TRIER

www.36000pourletri.fr

POUR PARTAGER
LES BONNES
PRATIQUES

Trions +

POUR DES
SUPPORTS CLÉS
EN MAIN

Le numéro Vert 0800 133 133

du lundi au vendredi de 9 h à 18 h,
appel gratuit depuis un poste fixe

ECO EMBALLAGES

50, boulevard Haussmann – 75009 Paris – France
Tél. : +33 (0)1 81 69 06 00 – Fax : +33 (0)1 81 69 07 47 – www.ecoemballages.fr